

we make the move



Rapport financier annuel 2021
Fluxys Belgium
=

fluxys 



A woman with long brown hair is captured in mid-air, performing a dynamic high kick. She is wearing a black long-sleeved shirt, black leggings, and a red and white plaid shirt tied around her waist. The background shows a large industrial facility with several large white storage tanks and complex piping systems under a clear blue sky.

#wemakethemove

Situation financière

Etats financiers consolidés en IFRS	173		
Renseignements de caractère général concernant la société	173	Note 4.5. Charges d'impôt sur le résultat	216
Dénomination sociale et siège social	173	Note 4.6. Résultat net de la période	219
Activités du groupe	173	Note 4.7. Résultat par action	220
Etats financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium en IFRS	174	Note 5. Bilan sectoriel	222
A. Bilan consolidé	174	Note 5.1. Immobilisations corporelles	224
B. Compte de résultat consolidé	176	Note 5.2. Immobilisations incorporelles	230
C. Etat du résultat global consolidé	177	Note 5.3. Actifs au titre du droit d'utilisation	233
D. Etat des variations de capitaux propres consolidés	178	Note 5.4. Autres actifs financiers	234
E. Tableau consolidé des flux de trésorerie	179	Note 5.5. Autres actifs non courants	234
Notes	181	Note 5.6. Stocks	235
Note 1a. Déclaration de conformité aux IFRS	181	Note 5.7. Clients et autres débiteurs	236
Note 1b. Jugement et utilisation d'estimations	181	Note 5.8. Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	236
Note 1c. Date d'autorisation de publication	182	Note 5.9. Autres actifs courants	238
Note 1d. Normes, amendements et interprétations applicables au 1er janvier 2021	182	Note 5.10. Capitaux propres	239
Note 1e. Normes, amendements et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2022 et après	182	Note 5.11. Passifs portant intérêts	240
Note 1f. Adaptation de la présentation des obligations régulatoires	183	Note 5.12. Obligations régulatoires	243
Note 2. Principes et méthodes comptables	187	Note 5.13. Provisions	245
Note 2.1. Principes généraux	187	Note 5.14. Provisions pour avantages du personnel	248
Note 2.2. Date de clôture	187	Note 5.15. Actifs et passifs d'impôts différés	259
Note 2.3. Evénements postérieurs à la clôture	187	Note 5.16. Fournisseurs et autres créateurs courants	260
Note 2.4. Critères de consolidation	187	Note 6. Instruments financiers	261
Note 2.5. Les immobilisations incorporelles	188	Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe	266
Note 2.6. Les immobilisations corporelles	189	Note 7.1. Les litiges	266
Note 2.7. Contrats de location	191	Note 7.2. Biens et valeurs détenus pour compte de tiers, en leur nom, mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation	266
Note 2.8. Instruments financiers	193	Note 7.3. Garanties reçues	266
Note 2.9. Les stocks	196	Note 7.4. Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise	266
Note 2.10. Les coûts d'emprunt	196	Note 7.5. Engagements dans le cadre de l'Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT)	266
Note 2.11. Les provisions	196	Note 7.6. Engagements dans le cadre des contrats de services de terminalling	267
Note 2.12. La comptabilisation des produits	199	Note 7.7. Engagements dans le cadre de financements et engagements envers la Banque Européenne d'Investissement (BEI)	267
Note 2.13. Les impôts	202	Note 7.8. Autres engagements donnés et reçus	267
Note 3. Acquisitions, cessions et restructurations	203	Note 8. Parties liées	268
Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels	206	Note 9. Rémunération aux administrateurs	271
Note 4.1. Produits des activités ordinaires	209	Note 10. Evénements postérieurs à la clôture	271
Note 4.2. Charges opérationnelles	210	Comptes annuels statutaires de Fluxys Belgium SA en normes belges	272
Note 4.3. Produits financiers	213	Bilan	273
Note 4.4. Charges financières	215	Compte de résultats	275
		Affectation du résultat	276

Etat du capital au terme de l'exercice _____	277
Impôts sur le résultat _____	278
Bilan social _____	279
Rapport du commissaire et déclaration des personnes responsables	283
Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	283
Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés _____	284
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires _____	289
Déclaration des personnes responsables	291
Déclaration relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021 _____	291
Glossaire	292
Pertinence des ratios financiers publiés	292
Définition des indicateurs	293
Guide de l'actionnaire	299
Agenda de l'actionnaire	299
Mise en paiement du dividende	299

États financiers consolidés en IFRS

Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale et siège social

Le siège social de la société mère Fluxys Belgium SA est situé en Belgique à 1040 Bruxelles, avenue des Arts 31.

Activités du groupe

Le groupe Fluxys Belgium a essentiellement pour activités le transport, le stockage de gaz naturel et les services de terminalling de gaz naturel liquéfié en Belgique. Le groupe Fluxys Belgium assure également des services supplémentaires liés aux activités décrites ci-dessus. Les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique sont soumis à la Loi Gaz¹.

Nous renvoyons le lecteur aux chapitres spécifiques du rapport de gestion pour de plus amples informations sur ces activités.

¹ Loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, telle que modifiée ultérieurement.

Etats financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium en IFRS

A. Bilan consolidé

Bilan consolidé	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2021	31-12-2020 révisé
I. Actifs non courants		2.074.508	2.196.174
Immobilisations corporelles	5.1	1.902.037	2.011.209
Immobilisations incorporelles	5.2	23.891	28.207
Actifs au titre du droit d'utilisation	5.3	33.527	36.467
Participations mises en équivalence		50	50
Autres actifs financiers	5.4/6	88.642	109.506
Créances de location-financement	6	2.094	2.697
Autres créances	6	9.144	4.144
Autres actifs non courants	5.5	15.123	3.894
II. Actifs courants		560.006	533.865
Stocks	5.6	39.042	26.378
Créances de location-financement	6	601	601
Actifs d'impôt exigible		1.473	5.108
Clients et autres débiteurs	5.7/6	90.446	71.000
Placements de trésorerie	5.8/6	45.740	39.458
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8/6	366.931	377.359
Autres actifs courants	5.9	15.773	13.961
Total de l'actif		2.634.514	2.730.039

Bilan consolidé	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2021	31-12-2020 révisé
I. Capitaux propres	5.10	639.674	639.038
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison mère		639.674	639.038
Capital social et primes d'émission		60.310	60.310
Résultats non distribués et autres réserves		579.364	578.728
Intérêts minoritaires		0	0
II. Passifs non courants		1.775.473	1.819.250
Passifs portant intérêts	5.11/6	1.162.091	1.208.055
Obligations régulatoires	5.12	397.877	381.499
Provisions	5.13	4.246	4.465
Provisions pour avantages du personnel	5.14	60.517	70.631
Autres passifs financiers non courants	6	3.254	2.054
Passifs d'impôts différés	5.14	147.488	152.546
III. Passifs courants		219.367	271.751
Passifs portant intérêts	5.11/6	57.432	58.186
Obligations régulatoires	5.12	75.963	126.657
Provisions	5.12	3.069	875
Provisions pour avantages du personnel	5.13	4.201	5.143
Passifs d'impôt exigible		2.148	4.146
Fournisseurs et autres créiteurs	5.16/6	73.307	73.950
Autres passifs courants		3.247	2.794
Total des capitaux propres et des passifs		2.634.514	2.730.039

B. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2021	31-12-2020
Ventes et prestations	4.1	573.191	560.590
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	4.1.3	32.378	26.887
Autres produits opérationnels		13.107	12.191
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.2.1	-3.422	-2.970
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	4.1.3	-32.378	-26.886
Biens et services divers	4.2.2	-146.348	-140.410
Frais de personnel	4.2.3	-112.549	-110.544
Autres charges opérationnelles	4.2.4	-5.074	-5.235
Amortissements	4.2.5	-173.993	-174.534
Provisions	4.2.6	-7.070	-6.155
Dépréciations de valeur	5.6	-21	548
Résultat opérationnel		137.821	133.482
Variation de la juste valeur des instruments financiers		-114	0
Produits financiers	4.3	1.142	924
Charges financières	4.4	-38.375	-40.734
Résultat avant impôt		100.474	93.672
Charges d'impôt sur le résultat	4.5	-24.953	-20.435
Résultat net de la période	4.6	75.521	73.237
Part de Fluxys Belgium		75.521	73.237
Part des intérêts minoritaires		0	0
Résultat net de base par action attribuable aux actionnaires de la maison mère en €	4.7	1,0748	1,0423
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires de la maison mère en €	4.7	1,0748	1,0423

C. Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2021	31-12-2020
Résultat net de la période	4.6	75.521	73.237
Eléments qui ne seront pas reclasés ultérieurement dans le compte de résultat			
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies	5.13	28.503	-7.378
Charges d'impôt sur les autres éléments du résultat global		-7.126	1.845
Autres éléments du résultat global		21.377	-5.533
Résultat global de la période		96.898	67.704
Part de Fluxys Belgium		96.898	67.704
Part des intérêts minoritaires		0	0

D. Etat des variations de capitaux propres consolidés

Etat des variations des capitaux propres consolidés									En milliers d'euros	
	Capital social	Primes d'émission	Réerves indisponibles	Résultats non distribués	Réerves avantageuses du personnel	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres	
I. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2019										
AU 31-12-2019	60.272	38	54.072	560.643	-12.348	0	662.677	0	662.677	
1. Résultat global de la période				73.237	-5.533	0	67.704	0	67.704	
2. Dividendes distribués				-91.343			-91.343		-91.343	
II. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2020										
AU 31-12-2020	60.272	38	54.072	542.537	-17.881	0	639.038	0	639.038	
1. Résultat global de la période				75.521	21.377		96.898		96.898	
2. Dividendes distribués				-96.262			-96.262		-96.262	
III. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2021										
AU 31-12-2021	60.272	38	54.072	521.796	3.496	0	639.674	0	639.674	

E. Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2021	31-12-2020 révisé
I. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	A.	377.359	369.005
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles		214.328	213.336
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation		248.206	247.365
1.1. Résultat opérationnel	B.	137.821	133.482
1.2. Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie		144.620	113.528
1.2.1. Amortissements	B.	173.993	174.534
1.2.2. Provisions	B.	7.070	6.155
1.2.3. Dépréciations de valeur	B.	21	-548
1.2.4. Ecarts de conversion		0	0
1.2.5. Autres ajustements pour éléments sans effet de trésorerie		-369	390
1.2.6. Augmentation (diminution) des dettes régulatoires	5.12	-36.095	-67.003
1.3. Variation du fonds de roulement		-34.235	356
1.3.1. Diminution (augmentation) des stocks		-12.663	658
1.3.2. Diminution (augmentation) des actifs d'impôt exigible	A.	3.635	-1.143
1.3.3. Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs	A.	-19.468	18.421
1.3.4. Diminution (augmentation) des autres actifs courants		-564	-69
1.3.5. Augmentation (diminution) des passifs d'impôt exigible		-4.355	756
1.3.6. Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres créiteurs	A.	-1.273	-18.718
1.3.7. Augmentation (diminution) des autres passifs courants	A.	453	-398
1.3.8. Autres variations du fonds de roulement		0	849
2. Flux de trésorerie relatifs aux autres activités opérationnelles		-33.878	-34.029
2.1. Impôts exigibles versés		-34.780	-34.732
2.2. Intérêts perçus sur placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3	957	792
2.3. Autres entrées (sorties) relatives aux autres activités opérationnelles	4.3/4.4	-55	-89

III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement	-43.950	-51.949
1. Acquisitions	-61.546	-71.262
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1/5.2	-56.546 -47.306
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées	A.	0 -34
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition d'autres actifs financiers		-5.000 -23.922

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		En milliers d'euros	
	Notes	31-12-2021	31-12-2020 révisé
2. Cessions		23.365	566
2.1. Entrées relatives à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1.307	565
2.2. Entrées relatives à la cession de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées		0	0
2.3. Entrées relatives à la cession d'autres actifs financiers	5.4	22.058	1
3. Dividendes perçus classés dans les activités d'investissement		0	0
4. Subventions publiques perçues	5.1	513	0
5. Augmentation (-) / Diminution (+) des placements de trésorerie (1)	A.	-6.282	18.747
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		-180.807	-153.033
1. Flux de trésorerie perçus relatifs aux financements		603	603
1.1. Entrées provenant de l'émission d'instruments de capitaux propres	D.	0	0
1.2. Entrées provenant de la cession d'actions propres	D.	0	0
1.3. Entrées provenant des contrats de location-financement	A.	603	603
1.4. Entrées provenant d'autres actifs non courants		0	0
1.5. Entrées provenant de l'émission d'instruments financiers composés		0	0
1.6. Entrées provenant de l'émission d'autres passifs financiers	5.11	0	0
2. Flux de trésorerie remboursés relatifs aux financements		-48.288	-24.608
2.1. Rachat d'instruments de capitaux propres pour leur annulation/destruction		0	0
2.2. Achat d'actions propres		0	0

2.3. Remboursement de dettes relatives à un contrat de location	5.11	-4.955	-4.602
2.4. Remboursement d'instruments financiers composés		0	0
2.5. Remboursement d'autres passifs financiers	5.11	-43.333	-20.006
3. Intérêts		-36.859	-37.686
3.1. Intérêts versés relatifs aux financements		-36.919	-37.750
3.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	4.3	60	64
4. Dividendes versés	D.	-96.262	-91.343
V. Mouvement net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-10.429	8.354
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	A.	366.931	377.359

Notes

Note 1a. Déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont établis conformément au référentiel de Normes Internationales d'Informations Financières tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à la date de clôture. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Note 1b. Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 5.1 et 5.2), l'évaluation de la valeur des droits d'utilisation et des obligations locatives issus des contrats de location (voir Notes 5.3 et 5.11), l'évaluation des provisions et actifs/passifs éventuels (voir Notes 5.13 et 7) et notamment les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés (voir Note 5.14).

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Ainsi, le groupe comptabilise au bilan les passifs régulatoires correspondant à l'excédent de revenus régulés perçus par rapport aux coûts réels à couvrir par les tarifs régulés admis. Cet écart est transféré du compte de résultat vers le bilan dans les obligations régulatoires (non courants et courants - voir Note 5.12). Le cas échéant, les actifs régulatoires sont enregistrés au bilan dans la ligne "actifs régulatoires". lorsque les revenus régulés perçus sont inférieurs aux coûts réels à couvrir par les tarifs régulés admis.

Ces derniers sont reconnus tant que le groupe estime leur récupération hautement probable. Cette méthode comptable (voir Note 2.12) a été déterminée par le groupe, aucune guidance définitive sur les activités à tarifs réglementés n'ayant été publiée à ce jour.

Note 1c. Date d'autorisation de publication

Le conseil d'administration de Fluxys Belgium SA a arrêté les états financiers IFRS du groupe le 30 mars 2022.

Note 1d. Normes, amendements et interprétations applicables au 1er janvier 2021

Les normes et interprétations suivantes sont applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2021:

- Amendements aux IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – phase 2
- Amendements IFRS 16 Contrats de location : Allégements de loyer liés à la COVID-19 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juin 2020)
- Amendement à IFRS 4 Contrats d'assurance – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2023 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021)

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe.

Note 1e. Normes, amendements et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2022 et après

A la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les normes et interprétations suivantes ont été émises mais ne sont pas encore d'application obligatoire :

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allégements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} avril 2021)
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022)
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)

- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)

Ces normes, amendements et interprétations n'ont pas été appliqués anticipativement. L'application de ces normes, amendements et interprétations n'aura pas d'impacts significatifs sur les états financiers du groupe.

Note 1f. Adaptation de la présentation des obligations régulatoires

Le groupe suit activement les dernières évolutions des travaux de lIASB sur le plan du traitement comptable et de la présentation des actifs et passifs régulatoires (ED 2021/1). Même si ce nouveau standard se trouve encore au stade de conception, le groupe estime qu'il est utile d'anticiper l'application de quelques principes afin d'améliorer la transparence sur le plan des effets de la régulation.

Dans l'exposé sondage relatif à cette nouvelle norme (ED 2021/1, BC52), il est mis en évidence que les actifs et passifs régulatoires ne sont pas des actifs ou passifs financiers et qu'ils devront dès lors être présentés séparément au bilan. Pour cette raison, le groupe, en accord avec le régulateur, a décidé de présenter les obligations régulatoires au bilan dans une ligne dédiée, alors qu'auparavant elles étaient considérées comme faisant partie des passifs portant intérêts (comme expliqué dans la note 5.11 du rapport financier annuel 2020). Le groupe n'a pas d'actifs régulatoires dans les périodes publiées.

Etant donné ce qui précède et après une analyse plus approfondie, nous avons conclu que présenter la comptabilisation initiale et les variations des obligations régulatoires en tant que flux de trésorerie relatifs aux activités de financement n'était pas conforme à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie* et nous avons appliqué IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Par conséquent, la variation des obligations régulatoires n'est plus présentée comme flux de trésorerie relatifs aux activités de financement mais comme flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles.

Les effets de cette adaptation se résument comme suit :

Au **bilan** les passifs portant intérêts ont été scindés : les obligations régulatoires sont isolées et présentées séparément. Etant donné qu'il s'agit simplement d'un effet de ventilation, ceci n'a pas d'effet sur la dette financière nette, le total des dettes, la solvabilité ou les fonds propres.

Bilan consolidé résumé
(en milliers d'euros)

	31.12.2020 révisé	31.12.2020 publié	Différence
II. Passifs non-courants	1.819.250	1.819.250	0
Passifs portant intérêts	1.208.055	1.589.554	-381.499
Obligations régulatoires	381.499	0	381.499
(...)			
III. Passifs courants	271.751	271.751	0
Passifs portant intérêts	58.186	184.843	-126.657
Obligations régulatoires	126.657	0	126.657
(...)			

Bilan consolidé résumé
(en milliers d'euros)

	01.01.2020 révisé	31.12.2019 publié	Différence
II. Passifs non-courants	1.957.483	1.957.483	0
Passifs portant intérêts	1.254.254	1.718.972	-464.718
Obligations régulatoires	464.718	0	464.718
(...)			
III. Passifs courants	247.415	247.415	0
Passifs portant intérêts	35.069	143.577	-108.508
Obligations régulatoires	108.508	0	108.508
(...)			

Dans le **tableau des flux de trésorerie** il y a un glissement de k€ 67.003 entre les flux de trésorerie relatifs aux activités de financement et les flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles (diminution des flux relatifs aux activités opérationnelles). Cet effet se détaille comme suit :

Tableau consolidé résumé des flux de trésorerie (méthode indirecte)
(en milliers d'euros)

	31.12.2020 révisé	31.12.2020 publié	Différence	Note
I. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	369.005	369.005	0	
II. Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles	213.336	280.339	-67.003	Sous-total
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation	247.365	314.368	-67.003	Sous-total
1.1. Résultat opérationnel	133.482	133.482	0	
1.2. Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	113.528	180.531	-67.003	Sous-total
1.2.1. Amortissements	174.534	174.534	0	
1.2.2. Provisions	6.155	6.155	0	
1.2.3. Pertes de valeur	-548	-548	0	
1.2.4. Écarts de conversion	0	0	0	
1.2.5. Autres ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	390	390	0	
1.2.6. Augmentation (diminution) des obligations régulatoires	-67.003	0	-67.003	
1.3. Variation du fonds de roulement	356	356	0	
2. Flux de trésorerie relatifs aux autres activités opérationnelles	-34.029	-34.029	0	
III. Flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement	-51.949	-51.949	0	

Tableau consolidé résumé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		(en milliers d'euros)		
	31.12.2020 révisé	31.12.2020 publié	Différence	Note
IV. Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement	-153.033	-220.036	67.003	Sous-total
1. Flux de trésorerie perçus relatifs aux financements	603	33.784	-33.181	Sous-total
1.3. Entrées provenant des contrats de location-financement	603	603	0	
1.6. Entrées provenant de l'émission d'autres passifs financiers	0	33.181	-33.181	B)
2. Flux de trésorerie remboursés relatifs aux financements	-24.608	-122.858	98.250	Sous-total
2.3. Remboursement de dettes relatives à un contrat de location	-4.602	-4.602	0	
2.5. Remboursement d'autres passifs financiers	-20.006	-118.256	98.250	C)
3. Intérêts	-37.686	-39.619	1.933	Sous-total
3.1. Intérêts versés relatifs aux financements	-37.750	-39.683	1.933	D)
3.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	64	64	0	
4. Dividendes versés	-91.343	-91.343	0	
V. Augmentation nette de trésorerie et des équivalents de trésorerie	8.354	8.354	0	
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	377.359	377.359	0	

Explications relatives au tableau ci-dessus :

- A) La différence de k€ 67.003 concerne la diminution nette des obligations régulatoires, excluant les intérêts affectés (voir D). Ce montant correspond à l'évolution des obligations régulatoires au résultat opérationnel dans le compte de résultat sectoriel (voir note 4 : k€ 73.386 – k€ 6.383 = k€ 67.003).
- B) Les mouvements sur les obligations régulatoires ont été supprimés de cette section et transférés au flux de trésorerie opérationnel (voir A).
- C) Le montant restant de k€ 20.006 concerne un remboursement d'emprunt auprès de la BEI.
- D) Le montant reclassifié de k€ 1.933 concerne les intérêts affectés dans le cadre de la régulation sur les obligations régulatoires.

Comme le démontre le tableau, il n'y a aucun impact sur le total des flux de trésorerie ni sur le solde de la trésorerie.

Il n'y a pas non plus d'effet sur le compte de résultat consolidé et par conséquent pas non plus sur les principaux indicateurs financiers du groupe, tels l'EBITDA, l'EBIT, le résultat net, le

résultat par action et les ratios qui en sont dérivés comme le FFO et le RCF (voir ratios en fin de ce rapport annuel).

Les chiffres comparatifs dans les états financiers résumés et dans les notes ont été adaptés, le cas échéant.

Nonobstant cette adaptation de la présentation, les intérêts qui sont affectés sur les obligations régulatoires dans le cadre de la régulation, restent présentés dans le résultat financier.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables ont été arrêtés par le conseil d'administration de Fluxys Belgium en sa séance du 30 mars 2022.

Toute modification ou complément par rapport à l'exercice précédent est soulignée.

Note 2.1. Principes généraux

Les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe Fluxys Belgium.

Le groupe établit ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sauf pour les informations relatives aux flux de trésorerie.

Les actifs et passifs ne sont pas compensés, sauf si la compensation est imposée ou autorisée par une norme comptable internationale.

Le bilan du groupe Fluxys Belgium présente les actifs et passifs courants et non courants séparément.

Les méthodes comptables sont appliquées de manière consistante.

Note 2.2. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère.

Note 2.3. Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements postérieurs à la clôture altèrent les montants déterminés sur la base de situations et circonstances qui existaient à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le conseil d'administration.

Les autres événements se rapportant à des situations apparues après la date de clôture sont présentés dans les Notes annexes s'ils sont significatifs.

Note 2.4. Critères de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys Belgium sont établis conformément aux IFRS et en particulier les IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), IFRS 10 (Etats financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats) et IAS 28 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises).

Sociétés-filiales

Ils comprennent les états financiers de la société mère et les états financiers des entités qu'elle contrôle ainsi que ses filiales.

L'investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement et ce, même s'il ne détient pas la majorité des droits de vote dans l'entité concernée.

La société mère doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Ainsi, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé et dans l'état du résultat global consolidé à compter de la date où la société mère acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Participations dans des coentreprises

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats et les actifs et passifs des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation, ou une partie de celle-ci, est classée comme détenue en vue de la vente conformément à IFRS 5.

Une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Elle intègre ensuite la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence. Les dividendes distribués par cette entité viennent enfin diminuer la valeur de la participation.

Note 2.5. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût (modèle du coût), sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles portées à l'actif du bilan, dont l'usage est limité dans le temps, sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les logiciels informatiques sont amortis au taux de 20 %.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

A chaque clôture de l'exercice, les immobilisations incorporelles sont revues afin d'identifier les indications de pertes de valeur éventuelles s'étant produites au cours de l'exercice. Lorsque de telles indications existent, il est procédé à l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles concernées. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette d'un actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée par l'actualisation des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie finale, à un taux d'actualisation approprié.

Ces immobilisations font l'objet de pertes de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable par l'entreprise.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et sont dépréciées si leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations incorporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis à titre onéreux sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition. Les droits obtenus à titre gratuit sont repris en immobilisations incorporelles à une valeur comptable nulle.

Le rejet des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est comptabilisé en charge opérationnelle avec, en contrepartie, l'enregistrement d'une obligation de restitution des quotas correspondants aux émissions de la période au passif du bilan (autres créateurs). Cette charge est évaluée au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus.

Lors de la restitution des droits, l'obligation enregistrée au passif du bilan (autres créateurs) est éteinte par un prélèvement des quotas d'émission repris au niveau des immobilisations incorporelles.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice, le groupe constitue une provision. Cette provision est valorisée sur la base du prix de marché, à la date de clôture, des quotas restant à acquérir.

Les quotas excédentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une cession sur le marché sont valorisés en fin d'exercice au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus ou au prix de marché si celui-ci est inférieur au coût moyen pondéré.

Note 2.6. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût (modèle du coût), sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

A chaque clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles sont revues afin d'identifier les indications de pertes de valeur éventuelles s'étant produites au cours de l'exercice. Lorsque de telles indications existent, il est procédé à l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles concernées. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette d'un actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par l'actualisation des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie finale, à un taux d'actualisation approprié.

Subventions

Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles ainsi que les contributions de parties tierces dans le financement de telles immobilisations viennent en déduction du coût de l'immobilisation corporelle concernée.

Méthodes d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Chaque élément significatif constitutif d'une immobilisation corporelle est comptabilisé séparément et est amorti sur la base de sa durée d'utilité.

Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif, en tenant compte de la durée durant laquelle les actifs généreront des revenus régulés éventuels.

Les investissements régulés destinés à accroître la sécurité d'approvisionnement en Europe font l'objet d'une méthode d'amortissement au profil dégressif qui reflète plus étroitement le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à ces actifs. Il s'agit d'une liste spécifique d'investissements régulés en infrastructure, qui sont essentiels pour le transport de gaz en Europe et qui font partie intégrante de la RAB.

Les méthodes et durées d'amortissement utilisées sont les suivantes:

Méthode linéaire:

- 50 ans pour les canalisations de transport en Belgique, les installations de terminalling et les réservoirs;

En ligne avec la nouvelle méthodologie tarifaire qui est appliquée depuis le 01.01.2020 tous les investissements (existants et nouveaux) en canalisations de transport de gaz sont amortis intégralement au plus tard en décembre 2049.

Cette modification a un impact limité sur les états financiers et est neutre pour le résultat de l'exercice. Cette période d'amortissement a été convenue avec le régulateur et fait partie de la transition énergétique (y compris entre autre le "green deal" européen) à laquelle le Groupe est pleinement engagé et coopère. Dans ce contexte, le Groupe étudie également comment le réseau de canalisations du groupe peut contribuer à l'avenir au transport d'autres molécules (CO₂, hydrogène, biogaz, etc.);

- 50 ans pour les bâtiments administratifs, les habitations et installations en faveur du personnel;
- 40 ans pour les installations de stockage;
- 33 ans pour les bâtiments industriels;

- 20 ans pour les investissements liés aux extensions du Terminal GNL à Zeebrugge
- 10 ans pour l'outillage et le mobilier;
- 5 ans pour les véhicules et les engins de chantier;
- 4 ans pour le matériel informatique;
- 3 ans pour les prototypes;

Méthode dégressive:

- Cette méthode est uniquement d'application pour les investissements effectués pour assurer la sécurité d'approvisionnement: amortissement dégressif en 25 ans.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

Note 2.7. Contrats de location

Définition d'un contrat de location

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.

Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une période déterminée, l'entité doit apprécier si, tout au long de la durée d'utilisation, elle détient les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé ; et
- le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Pour la détermination de la durée des contrats de location, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation ont été considérées conformément à IFRS 16 en tenant compte de la probabilité d'exercer l'option et uniquement si celle-ci est sous le contrôle du preneur.

Le groupe en tant que preneur

À la date de début du contrat, le preneur comptabilise un actif au titre de droit d'utilisation et une obligation locative.

Actifs au titre du droits d'utilisation

Le groupe comptabilise des actifs au titre du droits d'utilisation à la date de début du contrat, soit la date à laquelle l'actif est disponible à l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial de l'obligation locative déduction faite des amortissements et des éventuelles réductions de valeur, ajustés pour tenir compte des réévaluations éventuelles de l'obligation locative. Le coût initial des actifs au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée de l'obligation locative, les coûts initiaux engagés par le preneur, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faites des éventuels avantages incitatifs obtenus par le preneur. Ces actifs sont amortis sur la durée de vie

estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte sauf si le groupe est suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif en fin de contrat.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément des autres actifs dans une rubrique distincte sous les actifs non courants.

Obligations locatives

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements de loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer ce taux. Dans le cas contraire, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Sur la durée du contrat, le preneur évalue l'obligation locative comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative ;
- en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers effectués ;
- en réévaluant la valeur comptable pour refléter la nouvelle appréciation de l'obligation locative ou les modifications de contrat de location.

Les services inclus dans des contrats de location ne font pas partie de la dette de location.

Les obligations locatives sont présentées dans une rubrique distincte sous les passifs portant intérêts courants et non courants (voir note 5.11).

Contrats de location de courte durée et contrats de faible valeur

Pour les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins), le groupe Fluxys Belgium enregistre une charge de location.

Pour la détermination du critère de faible valeur, un seuil de matérialité a été déterminé à l'exception des voitures qui sont regroupées dans le groupe véhicules loués à plus d'un an sans application du critère de valeur.

Pour les contrats de location de courte durée et les contrats de faible valeur l'effet sur le résultat n'est pas significatif.

Présentation

Dans le compte de résultat consolidé, la charge d'intérêt sur l'obligation locative est présentée séparément de la dotation aux amortissements applicable à l'actif au titre du droit d'utilisation.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux seront présentés comme suit :

- les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative et les intérêts versés dans les activités de financement ;
- les paiements de loyers au titre de contrats de location court terme, contrats de faible valeur et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative, dans les activités d'exploitation.

Le groupe en tant que bailleur

Le groupe donne quelques installations en location-financement en tant que bailleur.

Les actifs donnés en location-financement sont les actifs pour lesquels le groupe transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété légale au preneur du contrat. Les actifs donnés en location-financement sont présentés au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Les redevances de location-financement acquises sont ventilées entre produits financiers et remboursements de la créance de location-financement de manière à obtenir un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours de l'investissement net du groupe dans le contrat de location-financement.

Lorsque la classification des contrats en contrats de location-financement est basée sur la valeur actualisée des paiements minimaux, le critère retenu le plus pertinent est le suivant : si la valeur actualisée des paiements minimaux correspond à au moins 90 % de la juste valeur de l'actif loué, estimation faite au début du contrat de location, les contrats sont classifiés en contrats de location-financement.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour les actifs de transport de gaz en Belgique, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

Note 2.8. Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et de passifs financiers

Comptabilisation

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Le groupe doit décomptabiliser un actif financier si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier à un tiers.

Si le groupe ne transfère pas, ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et qu'elle conserve le contrôle de l'actif transféré, le groupe continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans celui-ci et un passif associé pour le montant dû.

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il continue à comptabiliser l'intégralité de l'actif financier et comptabilise un passif financier pour la contrepartie reçue.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre le coût amorti et la somme des contreparties reçues est comptabilisé en résultat net.

Lors de la décomptabilisation d'un investissement en instruments de capitaux propres jusqu'alors classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat net.

Décomptabilisation de passifs financiers

L'entité décomptabilise un passif financier uniquement lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

La différence entre la valeur comptable d'un passif financier éteint et la contrepartie payée, y compris, s'il y a lieu, les actifs (hors trésorerie) transférés et les passifs assumés, doit être comptabilisée dans le compte de résultat.

Instruments de capitaux propres non consolidés (tels qu'actions et parts)

Le groupe Fluxys Belgium évalue les instruments de capitaux propres non consolidés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Toutefois, eu égard à la matérialité de certains instruments et l'indisponibilité de valeurs récentes de marché, certains instruments de capitaux propres sont comptabilisés au coût initial.

Les dividendes perçus d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en produits financiers dans la rubrique 'Dividendes de sociétés non consolidées'.

Placements de trésorerie, trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements de trésorerie sous forme d'obligations ou de papier commercial, dont l'échéance est supérieure à 3 mois, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti. Ils figurent au bilan dans la rubrique 'autres actifs financiers' non courants ainsi que dans la rubrique 'placements de trésorerie' courants.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs disponibles, les placements bancaires à court terme et les placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur (maximum 3 mois).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti.

Le modèle économique utilisé par le groupe Fluxys Belgium pour la gestion de ces actifs financiers a pour objectif de les détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. En effet, les ventes d'actifs financiers sont rares et le groupe ne s'attend pas à procéder à de telles ventes dans l'avenir, sauf dans le cas d'une augmentation du risque de crédit des actifs au-delà de la politique préconisée par le groupe. Une vente peut également être motivée par un besoin de financement non anticipé.

Lorsque les conditions requises pour être qualifiés d'actifs financiers évalués au coût amorti ne sont pas réunies, ces actifs financiers concernés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les créances commerciales et autres éléments d'actifs

Les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont évalués à leur valeur nominale, diminuée des montants estimés non recouvrables.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont actualisés.

Les éléments visés dans ces rubriques font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur comptable à la date de clôture de l'exercice est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de crédit attendues et réductions de valeur

Les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont calculées sur base d'une approche individuelle, en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie et de l'échéance de l'actif financier.

Les pertes de crédit attendues sont calculées en utilisant une probabilité de défaut à 12 mois lorsque le risque de crédit est qualifié de faible.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables sur les événements suivants :

- paiements en souffrance depuis plus de 90 jours,
- difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur et
- probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

Si les conditions économiques prévues (par exemple le produit intérieur brut) devaient se détériorer au cours de l'année prochaine, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre de défaillances, les taux de défaillance historiques sont ajustés. A chaque clôture, les taux de défaillance historiques observés sont mis à jour et les changements dans les estimations prévisionnelles sont analysés.

Passifs portant intérêts

Les passifs portant intérêts sont comptabilisés à concurrence du montant net obtenu. Après la comptabilisation initiale, les emprunts productifs d'intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est prise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les dettes commerciales sont actualisées.

Note 2.9. Les stocks

Evaluation

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Des dépréciations sur stocks sont actées, si nécessaire, pour tenir compte :

- soit de la valeur nette de réalisation,
- soit des pertes de valeur sur stocks suite à des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

De telles dépréciations de stocks sont comptabilisées en charge de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Stocks de gaz

Les mouvements de stocks de gaz sont évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Stocks de matières consommables et de fournitures

Les matières consommables et les fournitures sont inventoriées par application de la méthode des prix moyens pondérés.

Commandes en cours d'exécution

Les travaux en cours pour compte de tiers sont valorisés à leur prix de revient, en ce compris les coûts indirectement imputables.

Lorsque le résultat d'une commande en cours d'exécution peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de la commande à la date de clôture. Une perte attendue sur la commande en cours d'exécution est immédiatement comptabilisée en charges.

Note 2.10. Les coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif exigeant une longue période de préparation (immobilisations, immeubles de placements, ...) sont ajoutés au coût de cet actif, jusqu'à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu.

Le montant du coût de ces emprunts incorporable au coût de l'actif correspond au coût réel encouru sur ces emprunts, coût diminué de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés.

Note 2.11. Les provisions

Les provisions comptabilisées au passif du bilan sont celles qui répondent aux critères suivants :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable (i.e. plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, autrement dit, le montant que l'entreprise estime raisonnablement devoir payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Cette estimation est basée, soit sur la demande introduite par un tiers, soit sur devis ou estimations détaillées. Pour l'ensemble des provisions comptabilisées, le management estime la probabilité de sorties de ressources à plus de 50 %.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces passifs.

Tout risque encouru par le groupe ne répondant pas aux critères susmentionnés fait l'objet d'une description au niveau des passifs éventuels dans les Notes annexes.

Avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe ont mis en place des régimes de pensions complémentaires de type 'à prestations définies' ou de type 'à cotisations définies'. Les avantages de ces régimes reposent sur l'ancienneté de service et le salaire de l'employé.

Le régime de pensions de type 'à prestations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite.

Le régime de pensions de type 'à cotisations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital constitué par des primes personnelles et par des primes patronales en fonction du salaire.

En Belgique, la législation requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.

La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum', est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies'.

En cas de décès avant le départ en pension, ces régimes prévoient des capitaux en faveur du conjoint survivant et des allocations aux orphelins.

Autres avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe octroient des avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté).

Evaluation

Ces engagements sont évalués annuellement par un actuaire qualifié.

Les versements réguliers relatifs à ces régimes de pensions complémentaires sont comptabilisés en charge au moment où ils sont engagés.

Le régime de pensions de type 'à prestations définies'

Les provisions pour pensions et autres engagements collectifs sont comptabilisés au bilan conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) en fonction de la méthode des unités de crédit projetées (PUCM - Projected Unit Credit Method).

La valeur actuelle des avantages postérieurs à l'emploi est déterminée à chaque date de clôture sur la base d'hypothèses de salaires projetés en fin de carrière, de taux d'inflation, d'espérance de vie, de rotation du personnel et de l'âge attendu de la retraite. La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité qui ont des dates d'échéance proches de la durée moyenne pondérée des plans concernés et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront payés.

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est constatée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif est comptabilisé à concurrence de l'excédent du régime à prestations définies, plafonné à la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

La réévaluation des obligations au passif ou des excédents à l'actif du bilan se compose :

- des écarts actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé (hors montants d'intérêts nets).

Ces réévaluations sont comptabilisées directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global.

Le régime de pensions de type 'à cotisations définies'

Les engagements du groupe relatifs aux régimes 'à cotisations définies' se limitent à la prise en résultat des primes patronales versées.

Ecart actuariel relatifs aux autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en résultat financier dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Note 2.12. La comptabilisation des produits

Le groupe comptabilise les produits des activités ordinaires à mesure qu'il remplit une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou le service promis et que ce dernier en obtient le contrôle.

Le groupe Fluxys Belgium utilise une approche en cinq étapes pour déterminer si un contrat conclu avec un client peut être comptabilisé et la manière dont les revenus doivent être comptabilisés :

1. identification du contrat,
2. identification des obligations de prestation,
3. détermination du prix de transaction,
4. répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation et
5. comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies ou lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client.

Les revenus du groupe sont issus, en majeure partie, de contrats standards régulés pour lesquels tant les prestations à fournir que le prix du service sont clairement identifiés.

Fluxys Belgium et ses filiales transfèrent le contrôle de leurs services régulés progressivement et, de ce fait, remplissent leur obligation de prestation et comptabilisent les produits des activités ordinaires progressivement. Il est à noter que le chiffre d'affaires des activités régulées est reconnu sur base des capacités réservées.

En outre, le groupe Fluxys Belgium effectue des ventes de gaz qui sont nécessaires aux opérations de balancing et à ses besoins opérationnels. Ces prestations, remplies à un moment précis, sont comptabilisées en produits des activités ordinaires au moment de leur réalisation. A partir du 1^{er} juin 2020 ces opérations de balancing sont effectuées par la coentreprise Balansys.

Les revenus régulés perçus par le groupe peuvent générer un boni ou un mali par rapport à la marge équitable destinée à rémunérer les capitaux investis. Les bonus sont reportés et comptabilisés en tant que obligations régulatoires, tandis que les revenus acquis correspondant à un mali sont repris en produits des activités ordinaires en contrepartie de la comptabilisation d'un actif régulatoire. Le groupe n'a pas d'actifs régulatoires dans les périodes publiés.

Le cadre régulatoire est expliqué plus en détail dans le chapitre 'Cadre légale et réglementaire' du rapport annuel.

Dans la note 4 - Compte de résultat sectoriel, la distinction est faite entre le chiffre d'affaires facturé et le chiffre d'affaires comptabilisé. Ce dernier comprend non seulement le chiffre d'affaires facturé mais aussi les mouvements dans les actifs et passifs régulatoires.

Le tableau suivant fournit de plus amples détails sur les services (obligations de prestation) du groupe, les types de contrats, la détermination des prix et la façon dont les produits des activités ordinaires sont reconnus. Ces produits sont très majoritairement régulés.

Entité légale	Source de produits des activités ordinaires	Obligations de prestation : nature, clients et degré d'avancement	Type de contrat et détermination de prix	Fluxys LNG	Terminal-ling	Nature de l'obligation de prestation:	
Fluxys Belgium	Transport	<p>Nature de l'obligation de prestation: Vente de capacités de réseau de transport et services connexes, qui permettent aux clients de livrer du gaz naturel à des gestionnaires de réseaux de distribution, des centrales électriques ou de grands consommateurs industriels en Belgique, ou de transporter du gaz jusqu'à un point frontalier en vue de transport vers d'autres débouchées en Europe.</p> <p>Clients: les affréteurs de gaz réservent des créneaux de capacité sous forme de contrats à court terme ou long terme.</p> <p>Comptabilisation des produits des activités ordinaires: l'obligation de prestation consiste à mettre les capacités à disposition du client, afin qu'il les utilise comme et quand il le décide (cf. IFRS 15.26 (e)).</p> <p>En pratique, selon les termes contractuels, les clients réservent une capacité pour une période convenue, durant laquelle ils peuvent utiliser cette capacité à leur gré.</p> <p>Fluxys Belgium fournit ainsi une série de services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au client au même rythme (IFRS 15.22(b)).</p> <p>Chaque service de la série est une obligation de prestation qui est remplie progressivement, cf. IFRS 15.35a (le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de Fluxys Belgium).</p> <p>Par conséquent, les capacités réservées sont facturées et comptabilisées mensuellement durant la période contractuelle en accord avec IFRS 15.39 et IFRS 15.B15, i.e. progressivement.</p>	<p>Contrat régulé standard de transport.</p> <p>Les tarifs sont exprimés en €/kWh/h/an</p>			<ul style="list-style-type: none"> Déchargement : les slots, aussi appelés droits d'accostage, sont vendus au préalable et peuvent être combinés avec des services connexes comme le stockage, la regazéification ou le 'sending out' (i.e. regazifier le gaz et l'injecter dans le réseau de transport). Chargement Transbordement, ces services se présentent sous 2 formes: <ol style="list-style-type: none"> navire-à-navire : déchargement d'un méthanier avec transfert direct du GNL dans un autre méthanier, navire-stockage-navire : le GNL est déchargé d'un méthanier, puis stocké dans un réservoir au Terminal. Il pourra être chargé quelques jours plus tard par un autre méthanier. <p>Clients: les clients réservent des slots au préalable, sous forme de contrats long terme ou court terme.</p> <p>Comptabilisation des produits des activités ordinaires: les revenus sont comptabilisés progressivement sur la base de la capacité réservée, indépendamment de l'utilisation effective des slots.</p> <p>Pour certains services connexes, tels que le stockage, les revenus sont également reconnus progressivement, conformément à IFRS 15.35(a). Pour d'autres services, comme la regazéification, les revenus sont comptabilisés à un moment précis.</p>	Contrat régulé standard de services GNL souvent combiné avec un contrat séparé pour des services connexes tels que le stockage, le 'sending out', etc. Les tarifs pour le service de (dé)chargement sont exprimés en €/droit d'accostage pour les réservations de capacité. Pour le stockage et la regazéification et les services 'sending out', les tarifs sont exprimés en €/MWh/jour.
Fluxys Belgium	Stockage	<p>Nature de l'obligation de prestation : services de stockage qui permettent aux clients d'utiliser de façon flexible des capacités tampon en fonction de leurs besoins. Le gaz est stocké sur le site souterrain de Loenhout, Belgique.</p> <p>La plupart des revenus est générée par la vente d'unités standard groupées. Celles-ci se composent de services d'injection, de stockage et d'émission dans des proportions fixes durant la saison de stockage, sur base de contrats à long terme ou à court terme.</p> <p>Clients: comme pour le transport, les revenus sont basés sur les capacités réservées.</p> <p>Comptabilisation des produits des activités ordinaires: les revenus sont comptabilisés progressivement, parce que ces services sont prestés sur une base continue pendant la période contractuelle.</p>	<p>Contrat régulé standard de stockage</p> <p>combiné avec un contrat de transport (voir ci-avant) pour permettre l'injection dans le réseau de transport ou le prélèvement.</p> <p>Les tarifs de stockage sont exprimés en €/unité standard groupée/an.</p> <p>Les tarifs des capacités de stockage achetées séparément sont exprimés en €/GWh/an.</p> <p>Les capacités d'injection ou d'émission sont exprimées en €/m³(n)/h/an.</p>				<p>Contrat régulé standard de services de transbordement</p> <p>Les tarifs de transbordement sont exprimés en €/droit d'accostage.</p> <p>Pour les services connexes de stockage, le tarif est exprimé en €/MWh/jour.</p>

Note 2.13. Les impôts

Les impôts exigibles sont établis conformément aux règles fiscales locales et reposent sur le résultat de la société mère, des sociétés-filiales et des entreprises communes.

Les actifs et passifs d'impôts différés enregistrent respectivement les différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt applicables pour l'exercice au cours duquel il est attendu que l'actif sera réalisé ou le passif réglé, si de nouveaux taux sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Toute modification ultérieure de taux nécessite une adaptation des impôts différés. Cette dernière est comptabilisée via les autres éléments du résultat global pour la partie qui concerne des opérations qui sont généralement comptabilisées dans ces éléments. Le solde de l'adaptation des impôts différés est comptabilisé dans le résultat net de la période. Les actifs d'impôts différés ne sont enregistrés que lorsqu'il est probable de réaliser des bénéfices imposables, sur lesquels les actifs d'impôts différés seront imputés.

Note 3. Acquisitions, cessions et restructurations**Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation et les pourcentages d'intérêts dans les entreprises consolidées sont identiques à ceux au 31 décembre 2020.

Informations relatives aux participations

Entreprises consolidées par la méthode de l'intégration globale						
Nom de la filiale	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
Fluxys LNG SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0426 047 853	100,00%	Terminaling GNL	€	31 décembre
Flux Re SA	Rue de Merl 74 L - 2146 Luxembourg	-	100,00%	Société de réassurance	€	31 décembre

Entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence						
Nom de la filiale	Siège	N° d'entreprise	% d'intérêt dans le capital	Activité principale	Devise	Date de clôture
Balansys SA	Rue de Bouillon 59-61 L - 1248 Luxembourg	-	50,00%	Société d'équilibrage de réseaux	€	31 décembre

Nature et étendue des restrictions liées aux actifs et passifs du groupe

Des droits particuliers sont attribués à la part spécifique de l'Etat belge dans la société Fluxys Belgium, outre les droits communs attachés à toutes les autres actions. Ces droits particuliers sont exercés par le ministre fédéral en charge de l'Energie et peuvent être résumés comme suit :

- le droit de s'opposer à toute cession, toute affectation à titre de sûreté ou tout changement de la destination des actifs stratégiques de Fluxys Belgium dont la liste est reprise en annexe à l'arrêté royal du 16 juin 1994, si le ministre fédéral en charge de l'Energie considère que cette opération porte atteinte aux intérêts nationaux dans le domaine de l'énergie ;
- le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral ayant voix consultative au Conseil d'administration et au Comité stratégique de Fluxys Belgium ;
- le droit des représentants du gouvernement fédéral, dans un délai de quatre jours ouvrables, de prendre recours auprès du ministre fédéral en charge de l'Energie sur la base de critères objectifs, non discriminatoires et transparents, tels que définis dans l'arrêté royal du 5 décembre 2000, contre toute décision du Conseil d'administration ou avis du Comité stratégique de Fluxys Belgium (en ce compris le plan d'investissement et d'activités ainsi que le budget y afférent) qu'ils estiment contraire aux lignes directrices de la politique énergétique du pays, en ce compris les objectifs du gouvernement relatifs à l'approvisionnement énergétique du pays. Le recours est suspensif. Si le ministre fédéral en charge de l'Energie n'a pas annulé la décision concernée dans un délai de huit jours ouvrables après ce recours, celle-ci devient définitive ;
- un droit de vote spécial en cas de blocage au sein de l'Assemblée générale concernant une question touchant aux objectifs de la politique énergétique fédérale.

Il n'y a pas d'autres restrictions importantes qui limitent la faculté du groupe d'accéder ses actifs ou de les utiliser et de régler ses passifs. Notons toutefois que les actifs de Flux Re sont destinés à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. Le montant total de l'actif du bilan de Flux Re s'élève à 172,3 millions € au 31-12-2021 contre 171,7 millions € à fin 2020.

Balansys SA est une société de droit luxembourgeois dans laquelle 50% des actions sont détenues par Fluxys Belgium SA et 50% par Creos Luxembourg SA. L'objectif de cette société est d'intégrer les marchés du gaz naturel belge et luxembourgeois. Dans ce cadre, un accord a été signé entre les actionnaires qui stipule que les actions de Balansys SA ne peuvent être ni gérées d'une garantie, ni transférées, sauf au profit d'un autre gestionnaire de réseau de transport et avec l'accord de l'autre actionnaire.

Les principaux chiffres de Balansys sont reflétés dans le tableau suivant :

Données de société mise en équivalence	31-12-2021	31-12-2020
	En milliers d' (*)	En milliers d'euros (*)
Actifs non courants	0	0
Actifs courants	66.040	14.313
Capitaux propres	100	100
Passifs non courants	18.061	8.063
Passifs courants	48.879	6.150
Résultats des activités ordinaires	168.837	22.517
Charges opérationnelles	-168.546	-22.384
Résultat financier net	-280	-127
Charges d'impôt sur le résultat	-11	-5
Résultat net de la période	0	0
Participations mises en équivalence	50	50
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0

(*) Chiffres avant éliminations intra-groupe, sur une base annuelle et à 100%, sous réserve d'approbation des comptes par les organes et par l'assemblée générale de la société.

Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le groupe Fluxys Belgium suit ses activités selon les secteurs opérationnels suivants : activités de transport, de stockage, de terminalling GNL en Belgique et autres activités.

Ces segments sont la base pour l'établissement de l'information sectorielle.

Les activités de transport comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au transport de gaz en Belgique.

Les activités de stockage comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au stockage de gaz à Loenhout en Belgique.

Les activités de terminalling comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au Terminal GNL à Zeebrugge en Belgique.

Les trois activités susmentionnées sont réglementées et strictement séparées. La compensation des soldes entre ces activités n'est pas autorisée.

Le segment 'autres' comprend d'autres activités assurées par le groupe Fluxys Belgium telles que le soutien opérationnel des terminaux IZT et ZPT² en Belgique ainsi que des travaux pour tiers.

Le groupe Fluxys Belgium est essentiellement actif en Belgique et ne présente dès lors pas d'informations par secteur géographique.

Le CEO est le Chief Operating Decision Maker (CODM).

Convention comptable relative aux transactions entre secteurs opérationnels

Les transactions entre les secteurs opérationnels correspondent principalement à des réservations de capacités par une activité soumise à la Loi Gaz auprès d'une autre. Leur facturation est effectuée sur base des mêmes tarifs que pour les clients externes.

Informations relatives aux principaux clients

Les principaux clients du groupe sont les utilisateurs des services de transport, de stockage et du Terminal GNL de Zeebrugge.

² **Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT):** Fluxys Belgium loue une partie de ses installations à IZT (location financière) et se charge aussi de certains services de support opérationnel et d'entretien. La coopération avec IZT est basée sur des contrats (Fluxys Belgium n'a pas de participation).

Zeepipe Terminal (ZPT): Fluxys Belgium contribue aux opérations de ZPT sur une base contractuelle (pas de participation).

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2021						En milliers d'euros
	Transport	Stockage	Terminalling	Autres	Eliminations entre secteurs	Total
Ventes et prestations	384.346	33.536	145.680	26.343	-16.714	573.191
Ventes et prestations aux clients externes	286.969	32.791	137.826	20.135	0	477.721
Transactions avec d'autres secteurs	892	8.137	1.477	6.208	-16.714	0
Mouvements des actifs et passifs régulatoires	96.485	-7.392	6.377	0	0	95.470
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	20.038	2.948	9.392	0	0	32.378
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	65.830	2.948	22.975	0	0	91.753
Mouvements des passifs régulatoires	-45.792	0	-13.583	0	0	-59.375
Autres produits des activités ordinaires	4.256	115	2.467	6.327	-58	13.107
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-991	-5	-27	-2.399	0	-3.422
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-20.038	-2.948	-9.392	0	0	-32.378
Biens et services divers	-117.044	-7.838	-26.379	-11.800	16.713	-146.348
Frais de personnel	-80.839	-6.510	-20.409	-4.850	59	-112.549
Autres charges opérationnelles	-3.841	-523	-462	-248	0	-5.074
Amortissements	-116.067	-9.568	-47.520	-838	0	-173.993
Provisions	-2.117	28	-121	-4.861	1	-7.070
Dépréciations de valeur	1	0	0	-22	0	-21
Résultat opérationnel des activités poursuivies	67.704	9.235	53.229	7.652	1	137.821
Variation de valeur des instruments financiers				-114		-114
Produits financiers	125	14	32	971		1.142
Charges financières	-24.251	-2.711	-10.011	-1.402		-38.375
Résultat avant impôts	43.578	6.538	43.250	7.107	1	100.474
Charges d'impôt sur le résultat						-24.953
Résultat net de la période						75.521

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2020						En milliers d'euros
	Transport	Stockage	Terminalling	Autres	Eliminations entre secteurs	Total
Ventes et prestations	369.004	34.132	148.677	25.968	-17.191	560.590
Ventes et prestations aux clients externes	292.590	37.968	136.420	20.226	0	487.204
Transactions avec d'autres secteurs	877	9.110	1.462	5.742	-17.191	0
Mouvements des actifs et passifs régulatoires	75.537	-12.946	10.795	0	0	73.386
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	23.158	232	3.497	0	0	26.887
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	27.962	232	5.076	0	0	33.270
Mouvements des passifs régulatoires	-4.804	0	-1.579	0	0	-6.383
Autres produits des activités ordinaires	3.651	116	2.913	5.572	-61	12.191
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-1.071	-14	-29	-1.856	0	-2.970
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-23.157	-232	-3.497	0	0	-26.886
Biens et services divers	-108.515	-7.397	-30.363	-11.387	17.252	-140.410
Frais de personnel	-78.636	-6.779	-20.117	-5.012	0	-110.544
Autres charges opérationnelles	-3.943	-593	-469	-230	0	-5.235
Amortissements	-114.850	-10.661	-48.687	-336	0	-174.534
Provisions	-238	10	-293	-5.634	0	-6.155
Dépréciations de valeur	423	0	125	0	0	548
Résultat opérationnel des activités poursuivies	65.826	8.814	51.757	7.085	0	133.482
Variation de valeur des instruments financiers				0	0	0
Produits financiers	90	10	1	823	0	924
Charges financières	-24.998	-2.822	-10.781	-2.133	0	-40.734
Résultat avant impôts	40.918	6.002	40.977	5.775	0	93.672
Charges d'impôt sur le résultat						-20.435
Résultat net de la période						73.237

Note 4.1. Produits des activités ordinaires

Ventilation des produits des activités ordinaires en fonction de leur nature :

	Ventes et prestations	En milliers d'euros		
		Notes	31-12-2021	31-12-2020
Transport en Belgique	4.1.1	383.454	368.127	15.327
Stockage en Belgique	4.1.1	25.399	25.022	377
Terminalling en Belgique	4.1.1	144.203	147.215	-3.012
Autres produits des activités ordinaires	4.1.2	20.135	20.226	-91
Total		573.191	560.590	12.601

Les produits des activités ordinaires de l'exercice 2021 se sont établis à k€ 573.191, ce qui représente une augmentation de k€ 12.601 par rapport à l'exercice précédent.

4.1.1 Les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique sont soumis à la Loi Gaz.

Les produits de ces services doivent assurer un rendement autorisé sur les capitaux investis, couvrir les charges opérationnelles y relatives, tout en intégrant des efforts de productivité à accomplir par le gestionnaire de réseau, ainsi que les amortissements admis.

La majeure partie de l'augmentation des ventes et prestations régulées a trait aux activités de transport (k€ 15.327). La diminution du chiffre d'affaires des activités de transport est essentiellement liée à l'arrivée à échéance de quelques contrats à long terme et est compensée par une utilisation plus importante des obligations régulatoires, afin de couvrir les composants couverts par la régulation.

Les produits des activités de stockage sont stables en comparaison avec 2020 et ils sont en ligne avec la proposition tarifaire de juillet 2021. Les revenus diminuent en 2021, mais cette baisse est compensée par une moindre dotation aux obligations régulatoires, ce qui s'explique par la mise en vigueur d'une nouvelle proposition tarifaire en juillet 2021 prévoyant une réduction tarifaire importante.

Quant aux produits de terminalling, il y avait moins de ventes supplémentaires de 'spot slots' qu'en 2020, mais ceci a été compensé par les autres services et en particulier, le nombre de chargements de camions-citernes de GNL a augmenté ainsi que le nombre de (stand)-alone berthing rights. La diminution observée en 2021 par rapport à 2020 est finalement due à une utilisation inférieure des obligations régulatoires conformément à la nouvelle proposition tarifaire de décembre 2021.

4.1.2. Les autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires concernent principalement les travaux et services prestés pour tiers ainsi que la mise à disposition d'installations.

4.1.3. Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels

Les activités de balancing sont gérées par Balansys depuis le 1^{er} juin 2020. Balansys est une coentreprise et elle est consolidée par la méthode de mise en équivalence.

Notons toutefois que tant les chiffres des ventes que ceux des achats de gaz aux fins des opérations de balancing sont en augmentation en 2021 par rapport à l'année 2020 et ceci partiellement parce que ces activités fluctuent significativement étant donné leur nature et aussi parce que le prix de gaz a augmenté en 2021.

Note 4.2. Charges opérationnelles

Charges opérationnelles hors amortissements, dépréciations de valeur et provisions		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2021	31-12-2020	Ecart
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.2.1	-3.422	-2.970	-452
Biens et services divers	4.2.2	-146.348	-140.410	-5.938
Frais de personnel	4.2.3	-112.549	-110.544	-2.005
Autres charges opérationnelles	4.2.4	-5.074	-5.235	161
Total des charges opérationnelles		-267.393	-259.159	-8.234

4.2.1. Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées

Cette rubrique enregistre principalement le coût du matériel de transport sorti de stock pour les projets d'entretien et de réparation ainsi que le coût des travaux pour tiers.

4.2.2. Biens et services divers

Les biens et services divers sont composés de :

	31-12-2021	31-12-2020
Achats de matériel d'exploitation	-8.674	-8.673
Loyers et charges locatives (1)	-5.496	-4.835
Charges d'entretien et de réparation	-24.365	-25.307
Fournitures faites au groupe	-6.540	-9.112
Rétributions de tiers	-52.496	-45.018
Redevances et contributions	-37.681	-35.351
Assurances non relatives au personnel	-6.096	-7.039
Autres services et biens divers	-5.000	-5.075
Total des services et biens divers	-146.348	-140.410

(1) Ces montants concernent des services qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de leasing selon IFRS 16.

L'évolution des services et biens divers en 2021 s'explique essentiellement par l'augmentation des rétributions de tiers ainsi qu'une augmentation des redevances.

Cette évolution est en ligne avec le cadre de référence de la période régulatoire 2020-2023.

Les rétributions de tiers ont augmenté de k€ 7.477. Cette évolution est pour la plus grande partie due à la hausse des rétributions plus élevées dans le cadre de la conversion du réseau à faible et à fort pouvoir calorifique. Un deuxième élément s'explique par de frais de consultation IT dans le cadre de divers projets dont les projets pour tiers, où les charges sont couvertes par des revenus. L'entretien et le développement des solutions IT, notamment à la lumière de la digitalisation, en vue d'assurer leur performance continue et de les garder le plus à jour possible d'un point de vue technologique, a également engendré des frais supplémentaires.

Finalement les rétributions de tiers concernant les études et analyses de marché en support des activités et concernant des études relatives à la connexion au réseau des nouvelles centrales de gaz ont également augmenté.

La hausse des redevances et contributions de k€ 2.330 s'explique principalement par des frais de prestataires de services externes.

4.2.3. Frais de personnel

Les frais du personnel ont augmenté de k€ 2.005 par rapport à 2020.

L'effectif total moyen du groupe est en très légère augmentation, de 899 personnes en 2020 à 912 personnes en 2021. Exprimés en moyenne ETP (équivalents temps plein), ces chiffres deviennent respectivement 881,4 en 2021 contre 866,2 en 2020.

Emploi				
Exercice		Exercice précédent		
Total en unités	Total en ETP	Total en unités	Total en ETP	
Nombre moyen de travailleurs	912	881,4	899	866,2
Fluxys Belgium	864	835,3	852	820,8
Cadres	295	286,7	281	273,0
Statutaires	569	548,6	571	547,8
Fluxys LNG	47	45,5	46	44,9
Cadres	3	3,1	4	3,8
Statutaires	43	42,4	42	41,1
Flux Re	1	0,5	1	0,5
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	918	886,2	910	879,9
Fluxys Belgium	869	839,2	861	832,4
Cadres	300	291,3	292	284,5
Statutaires	569	547,9	569	547,9
Fluxys LNG	48	46,5	48	47,0
Cadres	3	2,9	4	3,8
Statutaires	45	43,6	44	43,2
Flux Re	1	0,5	1	0,5

4.2.4. Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent les précomptes immobiliers, les taxes locales ainsi que les moins-values sur cessions ou désaffections d'immobilisations corporelles.

4.2.5. Amortissements

Les amortissements sur immobilisations corporelles actés durant la période sont légèrement inférieurs de k€ 1.158 par rapport à l'exercice précédent.

Amortissements, dépréciations de valeur et provisions		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2021	31-12-2020	Ecart
Amortissements	4.2.5	-173.993	-174.534	541
Immobilisations incorporelles		-10.844	-10.267	-577
Immobilisations corporelles		-158.258	-159.416	1.158
Actifs au titre du droit d'utilisation		-4.891	-4.851	-40
Provisions pour risques et charges	4.2.6	-7.070	-6.155	-915
Dépréciations de valeur		-21	548	-569
Sur stocks		1	547	-546
Créances commerciales		-22	1	-23
Total des amortissements, dépréciations de valeur et provisions		-181.084	-180.141	-943

4.2.6. Provisions pour risques et charges

En 2021, les provisions pour avantages du personnel sont restées globalement stables par rapport à 2020.

La légère augmentation en 2021 est principalement due à la constitution d'une provision dans le cadre d'une demande de dédommagement et l'estimation du montant estimé à payer.

Note 4.3. Produits financiers

Produits financiers		En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2021	31-12-2020	Ecart
Dividendes de sociétés non consolidées		0	0	0
Produits financiers sur contrats de leasing	4.3.1	60	64	-4
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie	4.3.2	927	768	159
Autres intérêts	4.3.2	30	24	6
Désactualisation des provisions	4.4.2	126	0	126
Autres produits financiers		125	68	57
Total		1.268	924	344

4.3.1. Produits financiers sur contrats de leasing

Les produits financiers sur contrats de leasing concernent les installations Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT).

4.3.2. Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie

Les intérêts sur placements et équivalents de trésorerie sont principalement issus, en 2021, de placements comptabilisés au coût amorti conformément à IFRS 9. Les montants de ces intérêts restent en ligne avec ceux de 2020, les taux d'intérêt restant bas.

Note 4.4. Charges financières

Charges financières	Notes	31-12-2021	31-12-2020	Ecarts
Charges d'intérêts sur dettes	4.4.1	-37.338	-38.896	1.558
Désactualisation des provisions	4.4.2	0	-642	642
Charges d'intérêts sur dettes de location		-983	-1.039	56
Autres charges financières		-180	-157	-23
Total		-38.501	-40.734	2.233

4.4.1. Charges d'intérêts sur dettes

Les charges de dettes comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts conclus auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de Fluxys, sur les emprunts obligataires ainsi que sur les passifs régulatoires.

4.4.2. Désactualisation des provisions

Cette rubrique concerne presque exclusivement des avantages du personnel, qui ont été comptabilisés et évalués conformément à l'IAS 19, et comprend, en plus de la désactualisation des provisions, le rendement des actifs liés et les écarts actuariels comptabilisés en résultat. L'évolution est principalement liée à la hausse des taux d'actualisation en fin d'année.

Note 4.5. Charges d'impôt sur le résultat

La ventilation des charges d'impôt s'établit comme suit :

Charges d'impôt sur le résultat		En milliers d'euros		
Notes		31-12-2021	31-12-2020	Ecart
Impôts exigibles	4.5.1	-37.137	-34.278	-2.859
Impôts différés	4.5.2	12.184	13.843	-1.659
Total	4.5.3	-24.953	-20.435	-4.518

Les charges d'impôt sur le résultat ont augmenté de k€ 4.518 par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- l'augmentation du résultat avant impôts ;
- l'impact de l'impôt de l'exercice antérieur. Il était d'un montant de k€ 1.921 à récupérer en 2020 contre un montant de k€ 672 à payer en 2021. Cette différence provient de l'effet de la déductibilité fiscale pour revenus d'innovation.

Les charges d'impôt sur le résultat comprennent à la fois les charges d'impôts exigibles et les impôts différés, les deux sont séparément détaillés ci-dessous.

4.5.1. Charges d'impôt exigible			En milliers d'euros
	31-12-2021	31-12-2020	Ecart
Impôts sur le résultat de l'exercice	-36.465	-36.199	-266
Impôts et précomptes dus ou versés	-36.938	-37.222	284
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	47	1.902	-1.855
Suppléments d'impôts estimés portés au passif	426	-879	1.305
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	-672	1.921	-2.593
Total	-37.137	-34.278	-2.859

Les charges d'impôts exigibles sont en hausse de k€ 2.859 en 2021.

4.5.2. Impôts différés			En milliers d'euros
	31-12-2021	31-12-2020	Ecart
Afférents à la naissance ou au renversement des différences temporelles	12.184	13.843	-1.659
Ecart issus de l'évaluation des immobilisations	12.094	12.641	-547
Ecart issus des provisions	-28	1.140	-1.168
Autres écarts	118	62	56
Afférents aux variations des taux d'impôt ou à l'assujettissement à des impôts nouveaux	0	0	0
Afférents aux changements de méthodes comptables et aux erreurs fondamentales	0	0	0
Afférents aux changements de statut fiscal d'une entreprise ou de ses actionnaires	0	0	0
Total	12.184	13.843	-1.659

Les impôts différés sont principalement influencés par l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations corporelles.

Les produits d'impôts différés sont en diminution de k€ 1.659 par rapport à 2020. Cette diminution s'explique principalement par des mouvements dans les provisions.

4.5.3. Rapprochement entre le taux d'impôt applicable et le taux d'impôt effectif moyen

En milliers d'euros

	31-12-2021	31-12-2020	Ecart
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt applicable - Exercice	-25.119	-23.418	-1.701
Résultat avant impôts	100.474	93.672	6.802
Taux d'impôt applicable	25,00%	25,00%	
Impacts justifiant le passage vers le taux d'impôt effectif moyen	838	1.062	-224
Taux différents d'autres juridictions	5	-74	79
Changements de taux d'impôt	0	0	0
Revenus non taxables	0	0	0
Frais non déductibles	-1.375	-1.300	-75
Quote-part taxable de dividendes	0	0	0
Intérêts notionnels déductibles	0	0	0
Autres (1)	2.208	2.436	-228
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt effectif moyen - Exercice	-24.281,0	-22.356	-1.925
Résultat avant impôts	100.474	93.672	6.802
Taux d'impôt effectif moyen	24,17%	23,87%	0,30%
Taxation de réserves immunisées	0	0	0
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs (1)	-672	1.921	-2.593
Total des impôts	-24.953	-20.435	-4.518

(1) En 2020, grâce à un ruling, Fluxys Belgium a obtenu la déductibilité de revenus d'innovation pour les années 2019 à 2021. L'avantage fiscal est intégré dans les tarifs régulés.

Le taux d'impôt effectif moyen de l'année 2021 s'élève à 24,17% contre 23,87 % l'année précédente.

Note 4.6. Résultat net de la période

Résultat net de la période	En milliers d'euros		
	31-12-2021	31-12-2020	Ecart
Part des intérêts minoritaires	0	0	0
Part du groupe	75.521	73.237	2.284
Total résultat net de la période	75.521	73.237	2.284

Le résultat net de l'exercice s'élève à k€ 75.521, soit une augmentation de k€ 2.284 par rapport à 2020.

Note 4.7. Résultat par action

Numérateur (en milliers d'euros)	31-12-2021	31-12-2020
Résultat net des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la maison mère	75.521	73.237
Résultat net	75.521	73.237
Effet des instruments dilutifs	0	0
Résultat net dilué des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la maison mère	75.521	73.237
Résultat net des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la maison mère	0	0
Résultat net	0	0
Effet des instruments dilutifs	0	0
Résultat net dilué des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la maison mère	0	0
Résultat net attribuable aux actionnaires de la maison mère	75.521	73.237
Résultat net	75.521	73.237
Effet des instruments dilutifs	0	0
Résultat net dilué attribuable aux actionnaires de la maison mère	75.521	73.237

Résultat par action (en euros)	31-12-2021	31-12-2020
Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la maison mère	1,0748	1,0423
Résultat net dilué par action des activités poursuivies attribuable aux actionnaires de la maison mère	1,0748	1,0423
Résultat net par action des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la maison mère	0,0000	0,0000
Résultat net dilué par action des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la maison mère	0,0000	0,0000
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de la maison mère	1,0748	1,0423
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires de la maison mère	1,0748	1,0423

Dénominateur (en unités)	31-12-2021	31-12-2020
Nombre moyen d'actions en circulation	70.263.501	70.263.501
Effet des instruments dilutifs	0	0
Nombre moyen dilué d'actions en circulation	70.263.501	70.263.501

Note 5. Bilan sectoriel

Bilan sectoriel au 31-12-2021						En milliers d'euros
	Transport	Stoc-kage	Terminal-ling	Autres	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	1.219.055	132.855	550.044	83	0	1.902.037
Immobilisations incorporelles	22.614	14	1.263	0	0	23.891
Actifs au titre du droit d'utilisation	8.999	327	21.505	2.696	0	33.527
Autres actifs financiers	91	0	0	88.551	0	88.642
Stocks	35.078	3.100	589	275	0	39.042
Créances de location-financement	0	0	0	2.695	0	2.695
Créances commerciales nettes	57.161	2.158	7.017	19.051	0	85.387
Autres actifs				459.293	459.293	
					2.634.514	
Passifs portant intérêts	632.486	47.153	259.041	280.843	0	1.219.523
Autres passifs financiers	0	0	18	3.236	0	3.254
Autres passifs	268.432	53.167	152.241	0	298.223	772.063
					1.994.840	
Capitaux propres				639.674		
				2.634.514		
Investissements de la période en immobilisations corporelles	32.630	564	17.440	14	0	50.648
Investissements de la période en immobilisations incorporelles	6.186	12	329	0	0	6.528

Bilan sectoriel au 31-12-2020 révisé						En milliers d'euros
	Transport	Stoc-kage	Terminal-ling	Autres	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	1.291.689	141.848	577.589	83	0	2.011.209
Immobilisations incorporelles	26.818	5	1.384	0	0	28.207
Actifs au titre du droit d'utilisation	10.590	336	24.091	1.450	0	36.467
Autres actifs financiers	97	0	0	109.409	0	109.506
Stocks	21.902	3.084	815	577	0	26.378
Créances de location-financement	0	0	0	3.298	0	3.298
Créances commerciales nettes	53.960	3.377	5.491	4.396	0	67.224
Autres actifs					447.750	447.750
						2.730.039
Passifs portant intérêts	618.717	59.445	285.737	302.342	0	1.266.241
Autres passifs financiers	0	0	11	2.043	0	2.054
Autres passifs	318.972	45.758	143.426	0	314.550	822.706
						2.091.001
Capitaux propres						639.038
						2.730.039
Investissements de la période en immobilisations corporelles	31.925	675	9.642	14	0	42.256
Investissements de la période en immobilisations incorporelles	4.880	0	170	0	0	5.050

Note 5.1. Immobilisations corporelles

Mouvements des immobilisations corporelles				
Valeur comptable brute	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz*	Stockage de gaz*
Au 31-12-2019	48.362	161.314	3.440.612	386.171
Investissements	141	43	20.895	499
Subsides obtenus	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	-87	-65	-2.700	0
Transferts internes	0	-61	4.030	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Au 31-12-2020	48.416	161.231	3.462.837	386.670
Investissements	1.060	51	14.882	22
Subsides obtenus	0	0	0	0
Cessions et désaffectations	-75	-189	-8.697	0
Transferts internes	0	0	2.300	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Au 31-12-2021	49.401	161.093	3.471.322	386.692

* Installations soumises à la Loi Gaz

En milliers d'euros				
Terminal GNL*	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
1.448.792	43.511	59.256	5.055	5.593.073
8.514	0	6.470	5.694	42.256
0	0	0	0	0
-59	0	-2.949	0	-5.860
61	0	0	-4.030	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
1.457.308	43.511	62.777	6.719	5.629.469
3.025	0	7.232	24.376	50.648
-513	0	0	0	-513
-18	0	-11.857	0	-20.836
0	0	0	-2.300	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
1.459.802	43.511	58.152	28.795	5.658.768

Mouvements des immobilisations corporelles				
Amortissements et pertes de valeur	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz*	Stockage de gaz*
Au 31-12-2019	0	-94.627	-2.197.002	-240.932
Amortissements actés	0	-4.041	-94.939	-10.458
Cessions et désaffections	0	47	2.072	0
Transferts internes	0	3	0	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Au 31-12-2020	0	-98.618	-2.289.869	-251.390
Amortissements actés	0	-4.041	-96.005	-9.357
Cessions et désaffections	0	175	8.233	0
Transferts internes	0	3	0	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Au 31-12-2021	0	-102.457	-2.377.641	-260.747
Valeurs comptables nettes au 31-12-2021	49.401	58.636	1.093.681	125.945
Valeurs comptables nettes au 31-12-2020	48.416	62.613	1.172.968	135.280

* Installations soumises à la Loi Gaz

En milliers d'euros				
Terminal GNL*	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
-845.060	-43.259	-42.793	0	-3.463.673
-44.525	0	-5.453	0	-159.416
18	0	2.692	0	4.829
-3	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
-889.570	-43.259	-45.554	0	-3.618.260
-43.218	-7	-5.657	0	-158.258
2	0	11.377	0	19.787
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
-932.786	-43.266	-39.834	0	-3.756.731
527.016	245	18.318	28.795	1.902.037
567.738	252	17.223	6.719	2.011.209

Mouvements des immobilisations corporelles				
	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz*	Stockage de gaz*
Valeurs comptables nettes au 31-12-2021, dont :	49.401	58.636	1.093.681	125.945
Immobilisations corporelles suivant modèle du coût	49.401	58.636	1.093.681	125.945
Immobilisations corporelles suivant modèle de réévaluation	0	0	0	0
Informations complémentaires				
Valeurs comptables nettes des immobilisations temporairement inutilisées	110	0	0	0

* Installations soumises à la Loi Gaz

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations de transport, de stockage à Loenhout et du Terminal GNL à Zeebrugge.

En 2021, le groupe Fluxys Belgium a procédé à des investissements à concurrence de k€ 50.648.

De ce montant, k€ 17.440 ont été consacrés à des projets d'infrastructure GNL (principalement pour la construction de 3 nouveaux Open Rack Vaporizers au Terminal GNL de Zeebrugge) et k€ 32.630 à des projets liés aux activités de transport.

En 2021 il n'y a pas eu de coûts d'emprunts activés sur les investissements de construction.

En milliers d'euros				
Terminal GNL*	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
527.016	245	18.318	28.795	1.902.037
527.016	245	18.318	28.795	1.902.037
0	0	0	0	0
0	0	0	0	110

Les amortissements sur immobilisations corporelles actés durant la période s'élèvent à k€ 158.258 et reflètent le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques liés à ces immobilisations corporelles.

Les immobilisations utilisées dans le cadre du marché régulé sont amorties sur les durées d'utilité reprises au point 6 des méthodes comptables (Note 2), sans tenir compte d'une valeur résiduelle, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

Les autres immobilisations sont amorties sur leurs durées d'utilisation prévues par le groupe, en fonction des contrats conclus ou potentiels et d'hypothèses raisonnables de marché et ce, sur la base du principe de rattachement des produits et des charges. Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour ces installations, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

Enfin, le groupe ne dispose, à la date de clôture, d'aucune immobilisation corporelle donnée en nantissement de dettes.

Au terme de l'exercice, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé corporel pourrait avoir subi une perte de valeur. Cette évaluation tient compte du cadre régulatoire dans lequel le groupe opère et de la transition énergétique dans laquelle nous nous trouvons et à laquelle le groupe participe activement. Nous faisons référence, par exemple, à la conversion de notre réseau du gaz à bas pouvoir calorifique au gaz à haut pouvoir calorifique, au transport de molécules autres que le gaz naturel et aux efforts nécessaires pour combattre le changement climatique. Tous les investissements et actifs régulés du groupe donnent droit à un rendement régulé pendant leur durée de vie (voir également les principes comptables dans la note 2.6).

Note 5.2. Immobilisations incorporelles

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles			En milliers d'euros	
Valeur comptable brute	Logiciels d'application	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Droits d'émission de CO ₂	Total
Au 31-12-2019	19.343	52.800	0	72.143
Investissements	5.050	0	0	5.050
Cessions et désaffections	-1.936	0	0	-1.936
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2020	22.457	52.800	0	75.257
Investissements	6.528	0	0	6.528
Cessions et désaffections	-6.176	0	-0	-6.176
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2021	22.809	52.800	0	75.609

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles			En milliers d'euros	
Amortissements et réductions de valeur	Logiciels d'application	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Droits d'émission de CO ₂	Total
Au 31-12-2019	-11.722	-26.997	0	-38.719
Dotations aux amortissements et dépréciations de valeur	-3.817	-6.450	0	-10.267
Cessions et désaffections	1.936	0	0	1.936
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2020	-13.603	-33.447	0	-47.050
Dotations aux amortissements et dépréciations de valeur	-4.394	-6.450	0	-10.844
Cessions et désaffections	6.176	0	0	6.176
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2021	-11.821	-39.897	0	-51.718

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles				En milliers d'euros
	Logiciels d'application	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Droits d'émission de CO ₂	Total
Valeurs comptables nettes au 31-12-2021	10.988	12.903	0	23.891
Valeurs comptables nettes au 31-12-2020	8.854	19.353	0	28.207

Les immobilisations incorporelles comprennent la valeur nette comptable des logiciels d'application, du portefeuille de clients 'Hub' et des droits d'émission de CO₂.

Les logiciels d'application repris en immobilisations incorporelles sont ceux qui sont développés ou acquis par le groupe et qui présentent un caractère d'investissement. Ces logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans. Les principaux investissements réalisés durant l'exercice correspondent aux développements de logiciels dans le cadre de la gestion des flux gaziers, des actifs et des outils administratifs y relatifs.

En 2015, Fluxys Belgium a acquis l'universalité des activités de la société Huberator pour un montant de 52,8 millions €. Cette immobilisation incorporelle sera amortie totalement en 2023 (amortissement linéaire).

Certaines de nos installations en Belgique sont incluses dans le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, le groupe Fluxys Belgium a reçu, pour 2021, des droits d'émission à titre gratuit de 23.362 tonnes de CO₂ pour les sites de compression, de stockage et d'activités de terminalling. Conformément à la méthode comptable reprise à la Note 2, les droits reçus et non utilisés figurent à valeur nulle dans les actifs incorporels.

Le groupe tient à souligner qu'à la date de clôture, aucun indice ou événement, pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé incorporel pourrait avoir subi une perte de valeur, n'a été identifié.

Note 5.3. Actifs au titre du droit d'utilisation

Les actifs au titre du droit d'utilisation concernent essentiellement des installations de transport et de terminalling (Zeebrugge) qui ont été construits sur des terrains qui ont été mis à disposition du groupe pour une longue durée.

Ces contrats ne contiennent pas de clauses d'option de résiliation ou de prolongation significatives. Les loyers ne sont pas variables, à l'exception de quelques contrats avec indexation annuelle, mais dont l'impact n'est pas matériel.

Actifs au titre du droit d'utilisation		En milliers d'euros		
		Terrains et constructions	Installations	Véhicules
Au 31-12-2019		31.098	4.250	4.622
Dotations		619	0	813
Amortissements et pertes de valeur		-2.291	-763	-1.797
Cessions		0	0	-84
Autres adaptations		0	0	0
Au 31-12-2020		29.426	3.487	3.554
Dotations		0	0	1.968
Amortissements et pertes de valeur		-2.405	-763	-1.723
Cessions		0	0	-17
Autres adaptations		0	0	0
Au 31-12-2021		27.021	2.724	3.782
				33.527

Note 5.4. Autres actifs financiers

Autres actifs financiers	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2021	31-12-2020 révisé
Actions évaluées au coût		24	24
Titres de placement à la juste valeur par le compte de résultat	5.4.1	0	0
Titres de placement au coût amorti	5.4.1	26.289	45.363
Autres placements au coût amorti	5.4.1	59.009	61.993
Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat		3.254	2.054
Autres actifs financiers au coût		66	72
Total		88.642	109.506

5.4.1. Ces rubriques enregistrent les placements de trésorerie ayant une échéance supérieure à un an. Ils sont principalement issus de Flux Re, dont la trésorerie est destinée à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance.

L'échéance de ces placements se situe entre 2022 et 2032.

Les actifs détenus par Flux Re sont significativement plus élevés que les exigences minimales en matière de capital selon Solvency II (€ 22,5 millions).

Note 5.5. Autres actifs non courants

Autres actifs courants	En milliers d'euros		
	Notes	31-12-2021	31-12-2020 révisé
Excédents d'actifs de couverture 'IAS 19 avantages du personnel'	5.14	15.123	3.894
Total		15.123	3.894
			11.229

Note 5.6. Stocks

Valeur comptable des stocks	En milliers d'euros		
	31-12-2021	31-12-2020 révisé	Ecarts
Stocks de fournitures	20.250	18.965	1.285
Valeur comptable brute	27.019	25.734	1.285
Dépréciations de valeur	-6.769	-6.769	0
Stocks de marchandises (gaz)	18.517	6.836	11.681
Valeur comptable brute	18.517	6.837	11.680
Dépréciations de valeur	0	-1	1
Commandes en cours d'exécution	275	577	-302
Valeur comptable brute	275	577	-302
Dépréciations de valeur	0	0	0
Total	39.042	26.378	12.664

Les stocks de matériel relatif au réseau de transport sont à leur niveau normal d'exploitation. La forte augmentation de la valeur comptable brute du stock de marchandises s'explique en grande partie par la forte hausse du prix du gaz.

Impact des mouvements de stocks sur le résultat	En milliers d'euros		
	31-12-2021	31-12-2020 révisé	Ecarts
Constitutions ou utilisations de stocks	12.663	-657	13.320
Dépréciations de valeur	1	547	-546
Total	12.664	-110	12.774

La variation des commandes en cours d'exécution est incluse dans la rubrique 'Autres produits opérationnels' dans le compte de résultat. Les autres variations de stocks sont incluses dans la rubrique 'Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels'.

Note 5.7. Clients et autres débiteurs

Clients et autres débiteurs		En milliers d'euros		
	Note	31-12-2021	31-12-2020 révisé	Ecart
Créances commerciales brutes		86.974	68.789	18.185
Dépréciations de valeur		-1.587	-1.565	-22
Créances commerciales nettes	5.7.1	85.387	67.224	18.163
Autres créances		5.059	3.776	1.283
Total		90.446	71.000	19.446

5.7.1 Compte tenu des délais de paiement accordés aux clients (paiement dans le mois), d'une politique de suivi rigoureuse de ses créances commerciales et d'une évaluation systématique de la capacité financière de ses contreparties, le groupe Fluxys Belgium limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration. Les pertes de crédit attendues et comptabilisées sur les clients et autres débiteurs sont peu matérielles pour le groupe Fluxys Belgium.

Les créances commerciales se décomposent comme suit par ancienneté de solde :

Créances commerciales nettes par ancienneté de solde		En milliers d'euros		
		31-12-2021	31-12-2020 révisé	Ecart
Créances non échues		84.891	66.674	18.217
Créances < 3 mois		405	502	-97
Créances 3 - 6 mois		0	3	-3
Créances > 6 mois		0	0	0
Créances litigieuses ou douteuses		91	45	46
Total		85.387	67.224	-18.163

Les créances litigieuses ou douteuses concernent essentiellement les créances ouvertes sur des utilisateurs du réseau. Celles estimées irrécouvrables ont fait l'objet de dépréciations de valeur à concurrence de 100 %.

Note 5.8. Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements correspondent aux placements sous forme d'obligations, de billets de trésorerie et de dépôts bancaires à plus de trois mois et maximum un an.

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent principalement aux placements en euros sous forme de papier commercial dont l'échéance au moment de l'acquisition est de 3 mois maximum, aux dépôts auprès de Fluxys (cash pooling), aux dépôts à terme auprès d'établissements de crédit, aux comptes courants bancaires et aux avoirs en caisse.

	Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie			En milliers d'euros
	31-12-2021	31-12-2020 révisé	Ecart	
Placements de trésorerie	45.740	39.458	6.282	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	366.931	377.359	-10.428	
Équivalents de trésorerie et cash pooling	320.254	353.025	-32.771	
Comptes à court terme	2.849	306	2.543	
Soldes bancaires	43.815	24.013	19.802	
Argent en caisse	13	15	-2	
Total	412.671	416.817	-4.146	

En 2021, le taux de rendement moyen obtenu sur les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'est élevé à 0,16 %. Les pertes de crédit attendues et comptabilisées sur les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont peu matérielles pour le groupe Fluxys Belgium.

Note 5.9. Autres actifs courants

Autres actifs courants		En milliers d'euros		
Notes	31-12-2021	31-12-2020 révisé	Ecart	
Produits acquis	733	750	-17	
Charges à reporter	13.360	12.779	581	
Autres actifs courants	5.9.1	1.680	432	1.248
Total	15.773	13.961	1.812	

Les autres actifs courants sont principalement constitués par des charges payées d'avance pour k€ 13.360 (assurances, redevances, loyers, ...) et par divers produits acquis à encaisser.

5.9.1 Les autres actifs courants comprennent la quote-part à court terme des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements du groupe en matière de retraites (voir Notes 5.5 et 5.14).

Note 5.10. Capitaux propres

Au 31-12-2021, les capitaux propres s'élevaient à k€ 639.674. L'augmentation de k€ 636 constatée par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement du résultat global de la période (k€ 96.898), largement compensé par les dividendes distribués en 2021 (k€ 96.262).

Annexe relative aux actions de la société mère

	Actions ordinaires	Actions préférentielles	Total
I. Mouvements du nombre d'actions			
1. Nombre d'actions, solde d'ouverture	70.263.501	0	70.263.501
2. Nombre d'actions émises			
3. Nombre d'actions ordinaires annulées ou réduites (-)			
4. Nombre d'actions préférentielles remboursées, converties ou réduites (-)			
5. Autre augmentation (diminution)			
6. Nombre d'actions, solde de clôture	70.263.501	0	70.263.501
II. Autres informations			
1. Valeur nominale des actions	Sans valeur nominale		
2. Nombre d'actions en possession de l'entreprise elle-même	0	0	0
3. Acomptes sur dividendes payés pendant l'exercice			

Le capital de Fluxys Belgium SA est représenté par 70 263 501 actions sans désignation de valeur nominale réparties en 2 catégories, outre l'action spécifique.

Les actions de catégorie B sont et demeurent nominatives. Cette catégorie d'actions est détenue par l'actionnaire stable.

Les actions de la catégorie D sont nominatives ou dématérialisées et sont principalement détenues par le public.

L'Etat belge est, par ailleurs, propriétaire de l'action n° 1 qui n'appartient à aucune des catégories susdites, ci-après dénommée action spécifique. Des droits particuliers sont attachés à l'action spécifique en vertu des statuts de Fluxys Belgium. Ces droits y resteront attachés aussi longtemps qu'elle demeurera la propriété de l'Etat et que les articles trois à cinq de l'Arrêté Royal du 16 juin 1994 instituant au profit de l'Etat une action spécifique de Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz) ou les dispositions qui s'y substitueront seront en vigueur. Ces droits sont exercés par le Ministre fédéral qui a l'énergie dans ses attributions. Outre ces droits particuliers, l'action spécifique donne également le droit à son propriétaire de recevoir une part cent fois supérieure à celle attachée à chaque action de catégorie B et de catégorie D de toute distribution de dividende et de toute autre distribution quelconque effectuée par la société au profit de ses actionnaires.

Note 5.11. Passifs portant intérêts

Passifs non-courants portant intérêts		En milliers d'euros		
Notes		31-12-2021	31-12-2020 révisé	Ecart
Contrats de location	5.11.3	29.260	32.288	-3.028
Emprunts obligataires	5.11.1	696.558	696.131	427
Autres emprunts	5.11.2	436.273	479.636	-43.363
Total		1.162.091	1.208.055	-45.964
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0	0

Passifs courants portant intérêts		En milliers d'euros		
Notes		31-12-2021	31-12-2020 révisé	Ecart
Contrats de location	5.11.3	2.804	2.783	21
Emprunts obligataires	5.11.1	2.523	2.523	0
Autres emprunts	5.11.2	52.105	52.880	-775
Total		57.432	58.186	-754
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0	0

5.11.1. Fluxys Belgium a émis en novembre 2014 et en octobre 2017 des emprunts obligataires pour un montant total de k€ 700.000. Ces obligations offrent respectivement des coupons annuels bruts de 1,75 % et de 3,25 %. Elles viendront à échéance entre 2027 et 2034.

5.11.2. Les autres emprunts se composent de :

- Un emprunt sur 25 ans de k€ 400.000 à taux fixe contracté en décembre 2008 auprès de la BEI pour le financement des investissements de développement du réseau de transport de gaz, dont le solde s'élève à k€ 246.000 au 31-12-2021.
- Un financement de k€ 257.000 au taux fixe de 3,20 % auprès de Fluxys SA destiné à couvrir des besoins liés aux investissements nécessaires aux services de transbordement au Terminal GNL à Zeebrugge. Le solde encore du au 31-12-2021 est de k€ 233.636
- Des emprunts à court terme et prorata d'intérêts pour un montant de k€ 8.742.

5.11.3. Les engagements de location sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 16 et sont limités aux obligations qui sont contractuellement exécutoires, même si le Groupe s'attend à ce que certains contrats soient prolongés à l'avenir, mais que cette option de prolongation n'est pas prévue dans le contrat actuel.

Variations des passifs liés aux activités de financement						
	31.12.2020 (révisé)	Flux de trésorerie	Autres mouvements			31.12.2021
		Nouveaux contrats de location	Reclassement entre non-courant et courant	Variation des intérêts à payer	Amortissements de frais d'émission	
Passifs non-courants portant intérêts	1.208.055	0	1.948	-48.339	0	427 1.162.091
Contrats de location	32.288		1.948	-4.976		29.260
Emprunts obligataires	696.131				427	696.558
Autres emprunts	479.636			-43.363		436.273
Passifs courants portant intérêts	58.186	-48.288	0	48.339	-805	0 57.432
Contrats de location	2.783	-4.955		4.976		2.804
Emprunts obligataires	2.523					2.523
Autres emprunts	52.880	-43.333		43.363	-805	52.105
Total	1.266.241	-48.288	1.948	0	-805	427 1.219.523

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs portant intérêts sont repris aux points IV.1.6, IV.2.3 et IV.2.5 du tableau consolidé des flux de trésorerie.

La variation des intérêts à payer et les amortissements des frais d'émission (-k€ 378 au total) correspondent à l'écart entre :

- les intérêts payés, y compris contrats de location (voir point IV.3.1 du tableau consolidé des flux de trésorerie : k€ -36.919) et
- le total des charges d'intérêts sur dettes et sur contrats de location (voir Note 4.4 : k€ 38.321) moins les intérêts des obligations régulatoires pour k€ 1.780 = k€ 36.541.

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2021, non actualisés			En milliers d'euros	
	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Contrats de location	3.747	17.155	17.829	38.732
Emprunts obligataires	19.316	67.216	753.909	840.441
Autres emprunts	69.183	225.858	295.028	590.069
Total	92.246	310.229	1.066.766	1.469.242

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2020 révisé, non actualisés			En milliers d'euros	
	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Contrats de location	3.792	17.520	21.317	42.629
Emprunts obligataires	19.316	67.216	770.275	856.807
Autres emprunts	71.553	232.238	349.089	652.880
Total	94.681	316.974	1.140.681	1.552.316

Note 5.12. Obligations régulatoires

Comme expliqué dans la note 1f, les obligations régulatoires sont dorénavant présentées séparément.

Obligations régulatoires	(en milliers d'euros)				
	Note	31.12.2021	31.12.2020 révisé	Déférence	01.01.2020 révisé
Autres financements – long terme		83.505	65.557	19.753	82.789
Autres financements – court terme		15.425	25.775	-12.356	12.554
Total des autres financements (A)	5.12.1	98.930	91.332	7.397	95.343
Autres dettes – long terme		314.372	315.942	26.494	381.929
Autres dettes – court terme		60.538	100.882	-52.978	95.954
Total des autres dettes (B)	5.12.2	374.910	416.824	-26.484	477.883
Total des obligations régulatoires (A+B = C)		473.840	508.156	-19.087	573.226
Présentation au bilan:					
Obligations régulatoires non-courantes		397.877	381.499	46.247	464.718
Obligations régulatoires courantes		75.963	126.657	-55.334	108.508
Total des obligations régulatoires (C)		473.840	508.156	-19.087	573.226

5.12.1 Les **autres financements** correspondent aux allocations spécifiques des obligations régulatoires qui sont à disposition du groupe pour financer des investissements spécifiques, notamment dans la seconde jetée à Zeebrugge, d'une part, et le coût lié à la conversion d'une partie du réseau de transport de gaz, d'autre part. Ces montants portent intérêts à un taux OLO à 10 ans pour une partie et à un taux moyen Euribor 1 an pour le solde.

5.12.2 Les autres obligations régulatoires reprises en '**autres dettes**' enregistrent les écarts positifs entre les tarifs régulés facturés et les tarifs régulés acquis. Ces montants portent intérêts au taux moyen Euribor 1 an.

Les obligations régulatoires se réconcilient avec le reporting sectoriel et le tableau des flux de trésorerie, comme suit :

Variation des obligations régulatoires		En milliers d'euros	
Long terme + court terme	Autres financements (A)	Autres dettes (B)	Total
Solde d'ouverture au 01.01.2021	91.332	416.824	508.156
Utilisations	-4.011	-87.702	-91.713
Dotations	0	55.617	55.617
Intérêts	1.609	171	1.780
Transferts	10.000	-10.000	0
Solde de clôture au 31.12.2021	98.930	374.910	473.840

La somme des utilisations et dotations s'élève à k€ -36.096 et correspond à la somme des évolutions des obligations régulatoires de la note 4 (information sectorielle – augmentation nette du chiffre d'affaires).

Cette diminution nette des obligations régulatoires correspond également avec l'évolution des obligations régulatoires reprises dans la rubrique 1.2.6 du tableau des flux de trésorerie. La charge d'intérêts de k€ 1.780 sur les obligations régulatoires a été comptabilisée dans les charges financières.

Le transfert de 10 M€ a été effectué dans le cadre des investissements spécifiques futurs à Zeebrugge.

Note 5.13. Provisions

5.13.1 Provisions pour avantages du personnel

Provisions pour avantages du personnel	En milliers d'euros
Provisions au 31-12-2020 révisé	75.774
Dotations	12.776
Utilisations	-7.895
Excédents	0
Charges liées à l'actualisation	753
Ecarts actuariels comptabilisés en résultat (primes d'ancienneté)	-188
Rendement attendu	-476
Ecarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	-28.503
Reclassement à l'actif	12.477
Provisions au 31-12-2021, dont :	64.718
Provisions non courantes	60.517
Provisions courantes	4.201

Les provisions liées aux avantages du personnel (voir Note 5.14) ont diminué de k€ 11.056. Cette baisse s'explique principalement par la combinaison d'une hausse des taux d'actualisation et des bons rendements sur les actifs de couverture en 2021. Outre la diminution des provisions, on constate également une augmentation de l'excédent des actifs de couverture (voir Note 5.14).

5.13.2. Autres provisions

Provisions pour :	En milliers d'euros		
	Contentieux et sinistres	Environnement et reconstitutions de sites	Total autres provisions
Provisions au 31-12-2020 révisé	3.413	1.927	5.340
Dotations	3.092	0	3.092
Utilisations	-875	-27	-902
Excédents	0	0	0
Charges/(produits) liées à l'actualisation	0	-215	-215
Provisions au 31-12-2021 dont :	5.630	1.685	7.315
Provisions non courantes	2.561	1.685	4.246
Provisions courantes	3.069	0	3.069

5.13.3. Mouvements dans le compte de résultat et échéanciers des provisions

Les mouvements des provisions dans le compte de résultat se ventilent comme suit:

Impact 2021	En milliers d'euros		
	Dotations	Utilisations et reprises	Total
Résultat d'exploitation	15.868	-8.797	7.071
Résultat financier	538	-664	-126
Total	16.406	-9.461	6.945

Echéancier des provisions au 31-12-2021	En milliers d'euros			
	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contentieux et sinistres	3.069	2.561	0	5.630
Environnement et reconstitution de sites	0	1.685	0	1.685
Sous-total	3.069	4.246	0	7.315
Avantages du personnel	4.201	16.804	43.713	64.718
Total	7.270	21.050	43.713	72.033

Echéancier des provisions au 31-12-2020 révisé	En milliers d'euros			
	A 1 an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contentieux et sinistres	875	0	2.538	3.413
Environnement et reconstitution de sites	0	220	1.707	1.927
Sous-total	875	220	4.245	5.340
Avantages du personnel	5.143	20.572	50.059	75.774
Total	6.018	20.792	54.304	81.114

Provisions pour contentieux et sinistres

En 2021, une provision a été constituée pour couvrir le montant estimé qui reste à payer dans le cadre d'un litige avec des tiers (voir aussi notes 4.2.6 et 7.1).

Les autres provisions couvrent des décaissements probables dans le cadre de litiges qui concernent notamment la construction du Terminal GNL à Zeebrugge (1983).

L'estimation des provisions est basée, soit sur le montant des réclamations introduites, soit sur la base du montant estimé du risque encouru.

Provisions pour environnement et reconstitution de sites

Ces provisions couvrent essentiellement des dépenses de protection, d'assainissement et de remise en état de sites en cours de fermeture.

Ces provisions s'inscrivent dans le cadre législatif environnemental régional belge et dans le cadre de la Loi Gaz. La mise en œuvre de ces travaux nécessite des plans d'action et de multiples études en collaboration avec les différents niveaux de pouvoirs et les institutions créées à cet effet.

Note 5.14. Provisions pour avantages du personnel

Description des principaux régimes de retraite et des autres avantages

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur de l'Electricité et du Gaz.

Régimes de retraite à prestations définies

Ces conventions, applicables au personnel barémisé engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel cadres engagé avant le 1er mai 1999, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régimes à prestations définies.

Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les plans de pension sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Description des principaux risques actuariels

Le groupe est exposé, dans le cadre de ses plans de pension à prestations définies, aux risques liés aux hypothèses actuarielles prises en matière d'investissements, de taux d'intérêt, d'espérance de vie et d'évolution salariale.

La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité.

Les hypothèses relatives aux augmentations salariales, à l'inflation, aux mouvements du personnel et à l'âge moyen attendu de la retraite sont définies sur la base de statistiques historiques de la société. Les tables de mortalité utilisées sont celles publiées par l'IABE (Institut des Actuaires en Belgique).

A fin 2021, les régimes de retraite à prestations définies présentent des excédents d'actifs de couverture d'un montant de k€ 16.803 (2020: k€ 4.326) par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements estimés du groupe. Leur montant a dès lors été transféré à l'actif du bilan au niveau des rubriques 'Autres actifs non courants' (note 5.5) et 'Autres actifs courants' (note 5.9.1).

La politique de financement a été amendée en 2018 afin de veiller à ce que les excédents soient récupérés sur la durée des plans de pension. De plus, les transferts entre différents plans de pension sont possibles.

Régimes de retraite à cotisations définies avec garantie d'un rendement minimum

En Belgique, le personnel barémisé engagé à partir du 1er juin 2002, le personnel cadres engagé à partir du 1er mai 1999 ainsi que les membres de la direction bénéficient de régimes à cotisations définies.

Les plans de pension sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs, ces dernières correspondant à un multiple des cotisations des salariés. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les actifs des fonds de pension sont alloués entre les différentes catégories de risques suivantes :

- Low risk : obligations de la zone euro et/ou obligations de haute qualité.
- Medium risk : diversification des risques entre obligations, obligations convertibles, immobilier et instruments de fonds propres.
- High risk : instruments de fonds propres, immobilier, ...
- Dynamic Asset Allocation : adaptation rapide de la structure du portefeuille lors d'événements spécifiques afin de limiter les pertes dans les périodes de stress.

La législation belge requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.

Spécifications relatives aux rendements minimums garantis par l'employeur :

- Pour les contributions payées jusqu'au 31-12-2015, le rendement minimum de 3,25 % pour les cotisations des employeurs et de 3,75 % pour les cotisations des employés est applicable jusqu'à cette date.
- Pour les contributions payées depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est variable et fonction des taux des OLO, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Compte tenu des taux actuel, ce rendement minimum garanti a été fixé à 1,75 %.
- La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies', avec garantie d'un rendement minimum, est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies' (voir Note 2.11).

Pour certains de ces régimes à cotisations définies, les cotisations augmentent en fonction de l'ancienneté dans le groupe (régimes dits "back-loaded"). Pour ces régimes, les cotisations sont réparties uniformément dans le temps.

Description des principaux risques

Les régimes de retraite à cotisations définies exposent l'employeur au risque de rendement minimum des actifs de fonds de pension qui n'offrent pas un rendement garanti suffisant.

Autres avantages du personnel à long terme

Le groupe Fluxys Belgium accorde également des régimes de prépension, d'autres avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces avantages ne font pas tous l'objet de préfinancements.

Situation de financement des avantages du personnel

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2021	2020 révisé	2021	2020 révisé
Valeur actuelle des obligations	-221.035	-234.450	-47.941	-51.384
Juste valeur des actifs des plans	221.062	214.386	0	0
Situation de financement des plans	27	-20.064	-47.941	-51.384
Effet du plafonnement des actifs	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Situation nette	27	-20.064	-47.941	-51.384
Dont actifs	16.803	4.326	0	0
Dont passifs	-16.777	-24.390	-47.941	-51.384

* Les pensions englobent également les obligations de préretraite et départ anticipé non préfinancées. Elles comprennent également, depuis 2018, les primes versées en couverture de régimes de retraite dont le profil tient compte de l'ancienneté.

** La rubrique 'Autres' comprend les primes d'ancienneté versées en cours de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (remboursements de frais médicaux et réductions tarifaires (rabais sur prix d'énergie)).

Mouvements de la valeur actuelle des obligations

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2021	2020 révisé	2021	2020 révisé
Au début de la période	-234.450	-221.241	-51.384	-47.054
Coût des services rendus	-9.310	-8.782	-1.305	-1.704
Coût de préretraite	-362	57	0	0
Charge (-) / produit (+) financier	-529	-2.739	-223	-393
Cotisations des participants	-796	-737	0	0
Changement dans les hypothèses démographiques	-969	-720	-581	-232
Changement dans les hypothèses financières	11.942	-8.008	4.922	-3.456
Changements liés à l'expérience	35	4.195	-1.233	-1.057
Coût des services passés	-1.671	-1.855	0	0
Prestations payées	15.075	5.835	1.863	2.057
Reclassements	0	-455	0	455
Autres	0	0	0	0
A la fin de la période	-221.035	-234.450	-47.941	-51.384

Le coût des services passés est lié à un changement de régime.

Mouvements de la juste valeur des actifs des plans

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2021	2020 révisé	2021	2020 révisé
Au début de la période	214.386	209.953	0	0
Revenus d'intérêts	476	1.020	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	13.141	2.438	0	0
Cotisations versées par l'employeur	5.904	4.609	1.863	2.418
Cotisations versées par les participants	796	737	0	0
Prestations servies	-15.075	-5.835	-1.863	-2.057
Changement dans les hypothèses financières	1.434	1.103	0	0
Autres	0	361	0	-361
A la fin de la période	221.062	214.386	0	0
Rendement réel des actifs des plans	13.617	3.458	0	0

Grâce aux bons rendements des marchés financiers, le rendement des actifs des plans de pension est nettement supérieur à celui de 2020.

Coût comptabilisé en résultat

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2021	2020 révisé	2021	2020 révisé
Coût				
Coût des services rendus	-9.310	-8.782	-1.305	-1.704
Coût de retraite anticipée	-362	57	0	0
Coût des services passés	-1.671	-1.855	0	0
Gains/(pertes) actuariels sur les autres avantages à long terme	188	1.677	0	-36
Intérêt net sur le passif / (actif) net				
Frais d'intérêts sur les obligations	-529	-2.739	-223	-393
Revenu d'intérêts sur les actifs des plans	476	1.020	0	0
Coût comptabilisé en résultat	-11.208	-10.622	-1.528	-2.133

Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2021	2020 révisé	2021	2020 révisé
Changement dans les hypothèses démographiques	-969	-720	-581	-232
Changement dans les hypothèses financières	13.188	-8.582	4.922	-3.420
Changements liés à l'expérience	35	4.195	-1.233	-1.057
Effet du plafonnement des actifs	0	0	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	13.141	2.438	0	0
Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	25.395	-2.669	3.108	-4.709

Répartition de l'obligation selon le type de participants aux plans

En milliers d'euros	2021	2020 révisé
Participants actifs	-220.051	-231.574
Participants non-actifs avec avantages différés	-20.620	-22.330
Retraités et bénéficiaires	-28.305	-31.930
Total	-268.976	-285.834

Répartition de l'obligation selon le type de prestations

En milliers d'euros	2021	2020 révisé
Prestations de retraite et de décès	-221.035	-234.450
Autres avantages postérieurs à l'emploi (frais médicaux et réductions tarifaires)	-37.815	-40.341
Primes d'ancienneté	-10.126	-11.043
Total	-268.976	-285.834

Principales hypothèses actuarielles utilisées

	2021	2020 révisé
Taux d'actualisation entre 10 et 12 ans	0,61%	0,09%
Taux d'actualisation entre 13 et 19 ans	1,07%	0,50%
Taux d'actualisation au-delà de 19 ans	1,07%	0,54%
Augmentation attendue du salaire moyen	2,05%	2,05%
Inflation attendue	1,75%	1,75%
Augmentation attendue des dépenses de santé	2,75%	2,75%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75%	1,75%
Age moyen attendu de la retraite	63(BAR) / 65(CAD)	63(BAR) / 65(CAD)
Tables de mortalité	IABE prospective	IABE prospective
Espérance de vie exprimée en années :		
Pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture :		
- Homme	20	20
- Femme	24	24
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans :		
- Homme	22	22
- Femme	26	26

Le taux d'actualisation des plans dépend de la durée moyenne estimée des plans.

La juste valeur des actifs de couverture est répartie suivant les principales catégories suivantes

	2021	2020 révisé
Participations cotées en bourse	79,76%	80,05%
Actions - zone Euro	15,56%	14,75%
Actions - hors zone Euro	19,85%	20,51%
Obligations d'état - zone Euro	2,38%	2,58%
Autres obligations - zone Euro	27,71%	28,27%
Autres obligations - hors zone Euro	14,25%	13,95%
Participations non-cotées en bourse	20,24%	19,95%
Contrats d'assurance	0,00%	0,00%
Biens immobiliers	2,80%	2,56%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,18%	3,40%
Autres	14,27%	13,99%
Total (en %)	100,00%	100,00%
Total (en milliers d'euros)	221.062	214.386

Analyses de sensibilité

Impact sur l'obligation	En milliers d'euros	Augmentation (-) / Diminution (+)
Augmentation du taux d'actualisation (0,5 %)	11.487	
Augmentation moyenne des salaires - hors inflation (0,1 %)	-2.161	
Augmentation du taux d'inflation (0,25 %)	-5.252	
Augmentation des prestations de soins de santé (0,1 %)	-48	
Augmentation des avantages tarifaires (0,5 %)	-1.638	
Augmentation de l'espérance de vie des retraités (1 an)	-1.088	

Durée moyenne pondérée des obligations

	2021	2020 révisé
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	9	10
Durée moyenne pondérée des autres obligations postérieures à l'emploi	20	19

Estimation des contributions à verser pour les avantages du personnel relatifs aux pensions extra-légales

	En milliers d'euros
Contribution attendue en 2022 (pour tous les pensions et autres avantages tels repris ci-dessus)	7.383

Les cotisations à verser sont fonction de la masse salariale de la population concernée.

Note 5.15. Actifs et passifs d'impôts différés

Passifs d'impôts différés comptabilisés au bilan	31-12-2021	31-12-2020 révisé	En milliers d'euros	
			Ecart	
Evaluation des immobilisations	116.605	128.699	-12.094	
Produits à recevoir	388	538	-150	
Juste valeur des instruments financiers	126	94	32	
Provisions pour avantages du personnel ou non acceptées	30.369	23.215	7.154	
Autres différences normatives	0	0	0	
Total	147.488	152.546	-5.058	

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale. Ils sont tous intégralement reconnus.

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations corporelles. Cet écart provient, d'une part, de la comptabilisation au bilan d'ouverture des immobilisations corporelles à leur juste valeur en tant que coût présumé et, d'autre part, de la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs issus des regroupements d'entreprises SEGEO et Distrigaz & C° en 2008.

Les provisions actées conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) et les provisions comptabilisées en normes locales mais non acceptées en IFRS constituent l'autre source importante d'impôts différés.

Mouvement de la période	En milliers d'euros
Impôts différés	
Au 31-12-2020 révisé	152.546
Charges d'impôts différés - Compte de résultat	-12.184
Charges d'impôts différés - Autres éléments du résultat global	7.126
Au 31-12-2021	147.488

Note 6. Instruments financiers

Principes de la gestion des risques financiers

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe Fluxys Belgium est exposé aux risques de crédit et de contrepartie, de liquidité et d'intérêt et de marché affectant ses actifs et passifs.

L'organisation administrative, le contrôle de gestion et les rapports financiers assurent en permanence le suivi et la gestion des risques.

Le groupe peut utiliser des instruments financiers exclusivement à des fins de couverture et non à des fins spéculatives ou de négociation. Toutes les interventions et les opérations que le groupe réalise visent à réduire les risques financiers identifiés et aucune opération ne peut être motivée uniquement par la recherche d'un profit spéculatif.

Politique de gestion de trésorerie

La trésorerie du groupe Fluxys Belgium est gérée dans le cadre d'une politique générale qui prévoit le placement des excédents de trésorerie auprès de Fluxys SA dans le cadre de conventions de cash pooling. Pour rappel, la société Fluxys SA centralise la gestion de la trésorerie et des financements du groupe Fluxys.

L'objectif de cette politique est d'optimaliser les positions de trésorerie au sein du groupe. Ces opérations se font sur la base d'une rémunération conforme aux conditions de marché.

La politique financière du groupe précise que les excédents de trésorerie sont placés, soit auprès d'institutions financières de premier plan, soit sous forme d'instruments financiers émis par des sociétés bénéficiant de notations de haut niveau, soit enfin dans des instruments financiers d'émetteurs dont l'actionnariat est majoritairement public ou qui bénéficient de la garantie d'un Etat européen. Ces placements externes font l'objet d'une mise en concurrence tant au niveau des offres que des produits ainsi que d'une diversification suffisante afin d'éviter la concentration des risques de contrepartie. Ces placements font l'objet d'un suivi permanent et d'une analyse de risque au cas par cas.

Au 31-12-2021, les placements courants et non courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à k€ 497.969 contre k€ 524.173 à fin 2020.

Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties et applique une politique de suivi rigoureux de ses créances. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques liés aux contreparties, le groupe soumet préalablement ses clients ou fournisseurs potentiels à une analyse financière détaillée (liquidité, solvabilité, rentabilité, réputation et risques). Il utilise des sources d'information internes et externes telles que des analyses officielles par des sociétés spécialisées (Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Ces dernières évaluent les entreprises en fonction du risque et leur accordent une notation standardisée (rating). Le groupe fait également appel à des bases de données contenant des informations générales, financières et de marché pour compléter son information sur le client ou le fournisseur potentiel. En outre, le groupe peut utiliser la faculté, dont il dispose pour la plupart de ses activités, de demander à ses contreparties, sur base contractuelle, une garantie, soit sous forme bancaire, soit sous forme d'un dépôt en numéraire. Par ces moyens, le groupe limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration.

Au niveau de la concentration, il est à noter que trois clients contribuent à concurrence de respectivement 19%, 10% et 8% aux produits des activités ordinaires. La répartition par segment du chiffre d'affaires réalisé avec ces trois clients s'élève à 115 M € en transport, 15 M € en stockage et 79 M € en terminalling.

Risque de taux d'intérêt

L'endettement du groupe est composé principalement d'emprunts à taux fixe, dont la maturité se situe entre 2022 et 2034, et dont le solde (y compris obligations locatives) au 31-12-2021 représente k€ 1.219.523 contre k€ 1.266.241 à fin 2020.

Les passifs du groupe portant intérêts comprennent, en outre, d'autres financements et des passifs qui sont à utiliser conformément au cadre régulatoire. Comme indiqué à la Note 5.11, ces derniers portent intérêts à un taux OLO à 10 ans pour une partie et au taux moyen Euribor 1 an pour le solde. Le groupe n'encourt pas de risques de taux d'intérêt à ce niveau.

Une analyse de sensibilité n'est dès lors pas représentative du risque inhérent à ces instruments financiers. En conclusion, l'exposition du groupe Fluxys Belgium au risque de taux est très limitée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité constitue un objectif majeur au sein du groupe Fluxys Belgium. Le montant et la durée des placements couvrent dans la mesure du possible l'échéancier des besoins de trésorerie en tenant compte des aléas de l'exploitation.

Le groupe Fluxys Belgium peut faire appel à Fluxys SA, en cas de besoins de liquidité, dans le cadre de conventions de cash pooling. Pour rappel, la société Fluxys SA centralise la gestion de la trésorerie et des financements du groupe Fluxys et dispose de lignes de crédit.

Un tableau récapitulant la maturité des passifs portant intérêts est fourni en Note 5.12.

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture

Les principaux instruments financiers du groupe consistent en des créances et dettes financières et commerciales, des placements de trésorerie, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Vous trouverez ci-dessous la situation des instruments financiers au 31 décembre 2021:

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture		En milliers d'euros		
31-12-2021	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	85.388	85.242	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B	3.254	3.254	2
Créances de location-financement	A	2.094	2.094	2
Autres créances	A	9.144	9.144	2
II. Actifs courants				
Créances de location-financement	A	601	601	2
Clients et autres débiteurs	A	90.446	90.446	2
Placements de trésorerie	A	45.740	45.740	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	366.931	366.931	2
Total des instruments financiers à l'actif		603.598	603.452	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	1.162.091	1.221.689	2
Autres passifs financiers	B	3.254	3.254	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	57.438	57.438	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	73.307	73.307	2
Total des instruments financiers au passif		1.296.084	1.355.682	

Les catégories correspondent aux instruments financiers suivants :

- A. Actifs financiers ou passifs financiers au coût amorti.
- B. Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat net.

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture		En milliers d'euros		
31-12-2020 révisé	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	107.452	107.963	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B	2.054	2.054	2
Créances de location-financement	A	2.697	2.697	2
Autres créances	A	4.144	4.144	2
II. Actifs courants				
Créances de location-financement	A	601	601	2
Clients et autres débiteurs	A	71.000	71.000	2
Placements de trésorerie	A	39.458	39.458	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	377.359	377.359	2
Total des instruments financiers à l'actif		604.765	605.276	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	1.208.055	1.261.317	2
Autres passifs financiers	B	2.054	2.054	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	58.186	58.186	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	73.950	73.950	2
Total des instruments financiers au passif		1.342.245	1.395.507	

L'ensemble des instruments financiers du groupe relève des niveaux 1 et 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Leur évaluation à la juste valeur est établie sur une base récurrente.

Le niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la juste valeur est basée sur des prix cotés. Ils sont principalement composés d'obligations.

Le niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les autres actifs et passifs financiers dont la juste valeur est basée sur des autres données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 sont les suivantes:

- Les rubriques 'passifs portant intérêts' incluent les emprunts obligataires à taux fixe émis par Fluxys Belgium dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
- La juste valeur des autres actifs et passifs financiers de niveau 2 est sensiblement la même que leur valeur comptable :
 - soit parce qu'ils ont une échéance à court terme (tels que les créances et dettes commerciales),
 - soit parce qu'ils portent intérêts au taux du marché à la date de clôture des états financiers.

Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe

Note 7.1. Les litiges

Ghislenghien

Comme annoncé dès 2011, Fluxys Belgium a entrepris, en accord avec les assureurs et les autres parties responsables, de procéder à l'indemnisation définitive des victimes privées de l'accident survenu à Ghislenghien en 2004. Bien que la majeure partie des victimes aient été indemnisées en 2012, certains dossiers ne sont pas encore clôturés. En 2021, le groupe Fluxys Belgium a constitué une provision pour le montant estimé des paiements restants.

Demande d'indemnité relative à l'investissement 'Open Rack Vaporizer'

Une demande d'indemnité pour compensation de travaux complémentaires a été introduite par un fournisseur dans le cadre de l'investissement 'Open Rack Vaporizer' réalisé par Fluxys LNG. Cette dernière conteste cette demande et un expert a été désigné afin d'évaluer le dossier. Aucune évaluation fiable n'est disponible à ce stade du dossier.

Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée au 31-12-2021.

Autres recours

D'autres recours dans le cadre de l'exploitation de nos installations sont en cours mais leur impact potentiel n'est pas matériel et/ou la procédure a été mise en suspend.

Note 7.2. Biens et valeurs détenus pour compte de tiers, en leur nom, mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation

Dans le cadre de ses activités, le groupe Fluxys Belgium détient du gaz appartenant à ses clients au niveau du site de stockage à Loenhout, dans les canalisations ainsi que dans les réservoirs du Terminal GNL à Zeebrugge.

Note 7.3. Garanties reçues

Les cautionnements bancaires en faveur du groupe comprennent, d'une part, des garanties reçues des entrepreneurs à titre de garantie de bonne fin des travaux qu'ils exécutent et, d'autre part, des garanties bancaires reçues des clients. Au 31-12-2021, ces garanties reçues s'élèvent à k€ 78.985. Les pertes de crédit attendues sur les garanties reçues sont peu matérielles pour le groupe Fluxys Belgium.

Note 7.4. Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

Les garanties locatives constituées en faveur des propriétaires des biens situés en Belgique et loués par le groupe s'élèvent à k€ 10 au 31-12-2021.

D'autres garanties ont été constituées pour un montant de k€ 183 au 31-12-2021.

Note 7.5. Engagements dans le cadre de l'Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT)

Le contrat de leasing IZT prévoit une option d'achat pour le preneur du contrat en date du 01-10-2023 pour un montant de k€ 1.643.

Dans le cadre de cette opération, des droits de superficie ont été octroyés.

Note 7.6. Engagements dans le cadre des contrats de services de terminalling

Les contrats de souscription de capacité conclus avec les utilisateurs du Terminal GNL à Zeebrugge (Capacity Subscription Agreements ou CSA) prévoient la mise à disposition de 110 fenêtres d'accostage (slots) par année contractuelle jusqu'en 2023 et 88 fenêtres d'amarrage par année contractuelle jusqu'en 2027.

Lors de la fenêtre contraignante d'un Open Season qui a été tenu fin 2020 pour des capacités de regazéification supplémentaires au Terminal GNL de Zeebrugge, toute la capacité proposée de 6 millions de tonnes par an (ou près de 10,5 GWh/h) a été souscrite. Sur cette base, Fluxys LNG a pris en février 2021 la décision finale d'investissement pour la construction des infrastructures supplémentaires nécessaires au Terminal GNL de Zeebrugge. Les capacités de regazéification supplémentaires seront fournies en deux étapes :

- à partir de début 2024, un total de 4,7 millions de tonnes par an sera déjà fourni,
- à partir de début 2026, toute la capacité supplémentaire de 6 millions de tonnes sera fournie.

En 2019, en plus des contrats susmentionnés, un nouveau contrat à long terme a été conclu avec Qatar Petroleum, filiale de Qatar Terminal Limited (QTL), pour les slots de déchargement restants jusqu'en 2039 avec possibilité de prolongement jusque 2044.

En outre, Yamal Trade (une filiale à 100 % de Yamal LNG) et Fluxys LNG ont signé un contrat d'une durée de 20 ans pour le transbordement de maximum 8 millions de tonnes de GNL par an au port de Zeebrugge en Belgique. Ce contrat a démarré lors de la mise en service du cinquième réservoir au Terminal GNL de Zeebrugge à fin 2019.

Note 7.7. Engagements dans le cadre de financements et engagements envers la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le groupe Fluxys Belgium a conclu des financements auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui prévoient des clauses contractuelles (financial covenants) satisfaites par le groupe au 31-12-2021. Ces emprunts, tout comme les emprunts obligataires, comportent également une clause Pari Passu.

Note 7.8. Autres engagements donnés et reçus

D'autres engagements ont été donnés ou reçus par le groupe Fluxys Belgium mais leur impact potentiel n'est pas matériel.

Note 8. Parties liées

Fluxys Belgium et ses filiales sont contrôlées par la société Fluxys, elle-même contrôlée par Publigaz.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par Fluxys Belgium et ses filiales dans le cadre normal de leurs activités avec des entreprises liées ou associées non consolidées. Ces transactions se font aux conditions du marché et concernent essentiellement des opérations réalisées avec Fluxys SA et Fluxys Europe (services administratifs, IT, de housing et gestion de la trésorerie et des financements), Interconnector (UK) (services d'inspection et de réparation), IZT (contrat de leasing IZT et services d'opération et de maintenance des installations), Dunkerque LNG (développements informatiques et autres services), Gaz-Opale (prestations de service de terminalling), Balansys (société de balancing commercial du réseau), Fluxys TENP, FluxSwiss et Flux Re (réassurances).

Les autres parties liées dans les tableaux ci-après ont trait à d'autres sociétés du groupe Fluxys, dans lesquelles Fluxys Belgium n'a pas de participation.

**Transactions significatives entre parties liées
au 31-12-2021**

(en milliers d'euros)

	Maison mère	Co-entreprises	Autres parties liées	Total
I. Actifs avec les parties liées	320.254	9.000	5.311	334.565
1. Autres actifs financiers	0	9.000	0	9.000
Prêts	0	9.000	0	9.000
2. Créances de location-financement (courantes et non-courantes)	0	0	2.695	2.695
3. Clients et autres débiteurs	0	0	2.602	2.602
Clients	0	0	2.602	2.602
4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de trésorerie	320.254	0	0	320.254
5. Autres actifs courants	0	0	14	14
II. Passifs avec les parties liées	239.644	0	693	240.332
1. Passifs portant intérêt (courants et non-courants)	239.391	0	0	239.391
Autres emprunts	239.391	0	0	239.391
2. Fournisseurs et autres crébiteurs	246	0	96	338
Fournisseurs	193	0	91	284
Autres crébiteurs	53	0	4	53
3. Autres passifs courants	7	0	597	604
III. Transactions entre parties liées				
1. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	2.451	1.220	20.057	23.728
2. Prestations de services reçues (-)	-2.172	0	-94	-2.266
3. Résultat financier	-7.765	0	0	-7.765
4. Rémunérations aux membres de la direction et aux administrateurs			2.443	2.443
dont avantages à court terme			2.078	2.078
dont avantages postérieurs à l'emploi			365	365

Transactions significatives entre parties liées au 31.12.2020		(en milliers d'euros)			
		Maison mère	Co-entreprises	Autres parties liées	
				Total	
I. Actifs avec les parties liées		353.025	4.000	6.256	363.281
1. Autres actifs financiers		0	4.000	0	4.000
Prêts		0	4.000	0	4.000
2. Créances de location-financement (courantes et non-courantes)		0	0	3.298	3.298
3. Clients et autres débiteurs		0	0	2.940	2.940
Clients		0	0	2.940	2.940
4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de trésorerie		353.025	0	0	353.025
5. Autres actifs courants		0	0	18	18
II. Passifs avec les parties liées		263.593	10	327	263.930
1. Passifs portant intérêt (courants et non-courants)		263.330	0	0	263.330
Autres emprunts		263.330	0	0	263.330
2. Fournisseurs et autres crébiteurs		64	10	0	74
Fournisseurs		2	10	0	12
Autres crébiteurs		62	0	0	62
3. Autres passifs courants		199	0	327	526
III. Transactions entre parties liées					
1. Prestations de services et livraisons de biens effectuées		3.451	1.060	19.075	23.586
2. Prestations de services reçues (-)		-2.502	-454	0	-2.956
3. Résultat financier		-8.364	0	0	-8.364
4. Rémunérations aux membres de la direction et aux administrateurs				2.380	2.380
dont avantages à court terme				2.031	2.031
dont avantages postérieurs à l'emploi				349	349

Note 9. Rémunération aux administrateurs

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration de Fluxys Belgium SA est composé d'au moins 3 et de maximum 24 membres, administrateurs non exécutifs. En outre, 'l'action spécifique' confère au Ministre le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral au sein du Conseil d'administration. Actuellement, deux représentants du gouvernement fédéral assistent aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions du Comité stratégique.

L'Assemblée générale ordinaire a décidé de fixer les rémunérations des administrateurs et des représentants du gouvernement à un montant annuel indexé de maximum 360 000 € (valeur 01-01-2007), à répartir par le Conseil d'administration entre ses membres, et d'octroyer un jeton de présence de 250 € par réunion du Conseil d'administration et des comités consultatifs.

L'article 15 des statuts stipule que le Conseil d'administration est autorisé à payer des rémunérations spéciales à un administrateur chargé de travaux spéciaux pour la société. Le Conseil a également le droit de rembourser les frais de déplacement et débours des membres du Conseil d'administration.

Le groupe Fluxys Belgium n'a octroyé aucun prêt aux administrateurs; les administrateurs n'ont en outre effectué aucune transaction inhabituelle avec le groupe. Il n'est pas octroyé d'actions ou d'options sur actions aux administrateurs.

Nous renvoyons le lecteur vers le rapport de gestion dans la partie 'Déclaration de gouvernement d'entreprise' pour plus de détail en la matière et vers la Note 8 'Parties liées' pour la ventilation des rémunérations par catégorie.

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture

Sur la base des informations disponibles à ce jour, il est très difficile d'estimer l'impact économique de la guerre en Ukraine. Sur la base de la situation actuelle, du caractère essentiel des activités de l'entreprise et de son cadre réglementaire, nous ne prévoyons pas d'impact significatif sur le résultat consolidé du groupe Fluxys Belgium en 2022.

Comptes annuels statutaires de Fluxys Belgium SA en normes belges

Compte tenu de l'importance des fonds propres et du chiffre d'affaires de la société mère dans les comptes consolidés, la publication détaillée des comptes annuels statutaires et de leurs commentaires, dans la présente brochure, constituerait, dans la plupart des cas, un double emploi avec les explications fournies au niveau des comptes consolidés.

Conformément à l'article 3:17 du Code des sociétés et des associations, il a dès lors été décidé de se limiter à la présentation d'une version abrégée des comptes annuels statutaires de la société Fluxys Belgium SA.

Le Commissaire a émis un rapport sans réserve sur les comptes annuels statutaires de Fluxys Belgium SA.

Les comptes statutaires de Fluxys Belgium SA et le rapport du Commissaire sont déposés auprès de la banque nationale de Belgique. Ils sont disponibles sur le site web de Fluxys Belgium (www.fluxys.com/belgium) et ils sont également disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante :

Fluxys Belgium SA
Département Communication
Avenue des Arts 31 - 1040 Bruxelles

Bilan

Actif	En milliers d'euros	
	31-12-2021	31-12-2020
Frais d'établissement	1.423	1.581
Actifs immobilisés	1.502.877	1.595.725
Immobilisations incorporelles	22.628	26.824
Immobilisations corporelles	1.395.264	1.483.910
Immobilisations financières	84.985	84.991
Actifs circulants	443.107	442.972
Créances à plus d'un an	9.144	4.144
Stocks et commandes en cours d'exécution	38.453	25.563
Créances à un an au plus	82.058	65.181
Placements de trésorerie	0	0
Valeurs disponibles	300.265	335.396
Comptes de régularisation	13.187	12.688
Total	1.947.407	2.040.278

Passif	En milliers d'euros	
	31-12-2021	31-12-2020
Capitaux propres	475.163	504.577
Capital	60.272	60.272
Primes d'émission	38	38
Plus-values de réévaluation	287.049	325.167
Réserves	11.041	11.155
Bénéfice reporté	79.252	66.770
Subsides en capital	37.511	41.175
Provisions et impôts différés	16.872	19.394
Provisions pour risques et charges	3.468	4.731
Impôts différés	13.404	14.663
Dettes	1.455.372	1.516.307
Dettes à plus d'un an	942.106	961.837
Dettes à un an au plus	203.391	202.503
Comptes de régularisation	309.875	351.967
Total	1.947.407	2.040.278

Compte de résultats

Compte de résultats	En milliers d'euros	
	31-12-2021	31-12-2020
Ventes et prestations	491.057	474.151
Coût des ventes et des prestations	415.933	402.165
Résultat d'exploitation	75.124	71.986
Produits financiers	46.661	46.211
Charges financières	28.062	28.939
Résultat financier	18.599	17.272
Bénéfice de l'exercice avant impôts	93.723	89.258
Prélèvements sur les impôts différés	1.259	1.306
Impôts sur le résultat	-23.417	-19.879
Bénéfice de l'exercice	71.565	70.685
Prélèvements sur les réserves immunisées	114	114
Bénéfice de l'exercice à affecter	71.679	70.799

Affectation du résultat

Affectation et prélevements		En milliers d'euros	
		31-12-2021	31-12-2020
Bénéfice à affecter		138.449	124.348
Bénéfice de l'exercice à affecter		71.679	70.799
Bénéfice reporté de l'exercice précédent		66.770	53.549
Prélèvements sur les capitaux propres		37.767	38.683
Sur les réserves		37.767	38.683
Affectations aux capitaux propres		0	0
A la réserve légale		0	0
Aux autres réserves		0	0
Résultat à reporter		79.252	66.770
Bénéfice à reporter		79.252	66.770
Bénéfice à distribuer		96.964	96.261
Rémunération du capital		96.964	96.261
Si la répartition ci-dessus est acceptée, et compte tenu des prescriptions fiscales, le montant du dividende unitaire net de précompte mobilier pourra être fixé:		€ 0,966	€ 0,959

En 2021, il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividende. Le dividende unitaire brut à distribuer pour l'exercice 2021 s'élèvera à 1,38 € par action (0,966 € net). Il sera mis en paiement à partir du 18 mai 2022.

Etat du capital au terme de l'exercice

Etat du capital au terme de l'exercice				
31-12-2021				
Capital souscrit (en milliers d'euros)				
Au terme de l'exercice précédent				60.272
Au terme de l'exercice				60.272
Représentation du capital				
Actions nominatives				62.351.736
Actions dématérialisées				7.911.765
Structure de l'actionnariat				
Déclarant	Date de la déclaration	Catégorie de part	Nombre de droits de vote déclarés	%
Fluxys	13-12-2017	B/D	63.237.240	90,00

L'Etat belge possède une action spécifique.

Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat	En milliers d'euros
	31-12-2021
Détail de la rubrique 670/3 *	
Impôts sur le résultat de l'exercice	22.743
Impôts et précomptes dus ou versés	21.900
Excédents d'impôts estimés	0
Suppléments d'impôts estimés	843
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	674
Suppléments d'impôts dus ou versés	674
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	0
Disparité entre bénéfice avant impôts et bénéfice taxable estimé	
Bénéfice avant impôts	93.723
Eléments fiscaux :	-2.752
Revenus définitivement taxés	-42.851
Dépenses non admises et réserves occultes	5.300
Intérêts notionnels	0
Réserves taxable	42.274
Réduction de valeur sur immobilisations financières	0
Prélèvements sur les réserves immunisées	114
Prélèvements sur les impôts différés	1.259
Déduction pour revenus d'innovation	-10.000
Provisions non déductibles	-312
Réserves occultes	1.464
Bénéfice taxable estimé	90.971

Bilan social

Numéro ONSS: 030012851238
 Numéro Commission paritaire: 326

Etat des personnes occupées**A. Travailleurs inscrits au registre du personnel**

1a. Au cours de l'exercice	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	745,7	638,7	107,0
Temps partiel	118,5	65,5	53,0
Total en équivalents temps plein (ETP)*	835,3	688,2	147,1
Nombre effectif d'heures prestées			
Temps plein	1.139.321	973.994	165.327
Temps partiel	135.289	73.613	61.676
Total	1.274.610	1.047.607	227.003
Frais de personnel			
Temps plein	95.161.273	83.968.256	11.193.017
Temps partiel	14.152.708	8.609.755	5.542.953
Total	109.313.981	92.578.011	16.735.970
Montant des avantages accordés en sus du salaire	2.095.665	1.774.819	320.846
1b. Au cours de l'exercice précédent	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen travailleur en équivalent temps plein (ETP)*			
	820,8	678,5	142,3
Nombre effectif d'heures prestées	1.261.604	1.039.330	222.274
Frais de personnel	104.976.647	88.978.206	15.998.441
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1.716.879	1.455.226	261.652

2. A la date de clôture de l'exercice			
	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	748	121	839,2
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	730	120	820,6
Contrat à durée déterminée	18	1	18,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes	640	67	690,5
De niveau primaire	0	0	0
De niveau secondaire	265	38	294,5
De niveau supérieur non universitaire	162	9	168,9
De niveau universitaire	213	20	227,1
Femmes	108	54	148,7
De niveau primaire	0	0	0
De niveau secondaire	18	11	26,0
De niveau supérieur non universitaire	45	28	66,3
De niveau universitaire	45	15	56,4
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	268	32	291,3
Employés	480	89	547,9
Ouvriers	0	0	0
Autres	0	0	0

* équivalents temps plein

B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	2,8	0
Nombre effectif d'heures prestées	5.591	0
Frais pour l'entreprise	347.798	0

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	63	7	66,9
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	52	5	54,7
Contrat à durée déterminée	11	2	12,2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	55	7	59,6
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	44	6	48,0
Contrat à durée déterminée	11	1	11,6
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0
Contrat de remplacement	0	0	0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	21	3	22,8
Prépension	0	0	0
Licenciement	2	1	2,8
Autre motif	32	3	34,0
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

* équivalents temps plein

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	683	146
Nombre d'heures de formation suivies	14.165	2.263
Coût net pour l'entreprise	2.492.336	390.787
Dont coût brut directement lié aux formations	2.492.336	390.787
Dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	0
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	485	127
Nombre d'heures de formation suivies	5.353	1.591
Coût net pour l'entreprise	428.655	112.569
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Coût net pour l'entreprise	0	0

Rapport du commissaire et déclaration des personnes responsables

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Fluxys Belgium SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres, et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Fluxys Belgium SA, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations de capitaux propres, et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 2.634,5 million et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 75,5 million.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Détermination du résultat net conformément au cadre régulatoire

Description

Comme exposé dans le chapitre 'Cadre légal et régulatoire' du rapport annuel, une méthodologie tarifaire régulée est appliquée pour le transport de gaz naturel (transport intérieur et transport de frontière à frontière), pour le stockage de gaz naturel et pour les activités de terminalling de GNL avec laquelle le résultat de la période est déterminé en application des méthodes de calcul imposé par le régulateur belge - la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (« CREG ») (ci-après le « Mécanisme Tarifaire »).

Le Mécanisme Tarifaire s'appuie sur des méthodes de calcul complexes et qui imposent l'utilisation de paramètres (le Beta de l'activité régulée du Groupe, le rendement sur fonds propres,...), et de données comptables liées aux activités régulées (les actifs régulés ('RAB'), les fonds propres régulés, les investissements, et les subsides reçus). En outre, la méthodologie prévoit une méthode de calcul de résultats spécifique pour les investissements d'extension de GNL réalisés depuis 2004 en tenant compte d'une formule IRR ('Internal Rate of Return') déterminée par la CREG.

Le Mécanisme Tarifaire distingue également les coûts gérables et non gérables. Les écarts par rapport à la valeur estimée des coûts non gérables sont totalement répercutées dans les actifs ou passifs régulatoires (tarifs futurs). Les éléments gérables sont ceux que le Groupe contrôle et dont les déviations sont réparties entre les actionnaires du Groupe et les tarifs futurs.

Par conséquent, les méthodes de calcul du résultat net du Groupe sont complexes et nécessitent des appréciations par la direction, notamment relatif à l'utilisation de données comptables correctes ainsi que de paramètres imposés par le régulateur. L'utilisation de données comptables incorrectes, ainsi que des variations dans les hypothèses retenues, peuvent avoir un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes clés relatifs au calcul du résultat net, en ce compris (i) les contrôles relatifs à l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes utilisées dans ces calculs, et (ii) les contrôles de revue par la direction;
- Evaluation de la classification appropriée et consistante des charges d'exploitation par nature (gérables et non gérables), tel que décrit dans le Mécanisme Tarifaire;
- Recalcul indépendant du résultat net des différentes activités régulées sur base de la documentation sous-jacente interne ainsi que disponible externe, et en appliquant les formules décrites dans le Mécanisme Tarifaire;
- Evaluation des communications avec la CREG en incluant l'évaluation sur les implications comptables de ces communications et décisions prises par la CREG;
- Evaluation du caractère approprié de l'annexe (Chapitre III, 5.11) aux Comptes Consolidés.

Investissements dans et durée de vie des immobilisations corporelles

Description

Les immobilisations corporelles représentent 72% du bilan consolidé du Groupe, un montant d'investissements d'EUR 50,6 millions en 2021 et une valeur nette comptable d'EUR 1.902,0 millions au 31 décembre 2021. Les immobilisations corporelles constituent la base la plus importante des actifs régulés (Regulated Asset Base ou 'RAB'). Les amortissements sont classifiés comme coûts non gérables et ont par conséquent un effet sur les tarifs. La durée de vie des immobilisations corporelles, approuvés par le régulateur (CREG), influence les amortissements.

Etant donné l'importance des immobilisations corporelles dans le total des actifs et dans le rendement régulé, et la pertinence pour les utilisateurs des Comptes Consolidés, cette matière est considérée comme un point clé de notre audit.

Nos procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les procédures d'audit suivantes :

- Evaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes clés, en ce compris les contrôles de revue par la direction, portant sur les autorisations adéquates d'investissements, le respect des critères d'activation utilisés en référence aux principes comptables, la classification des dépenses soit en investissements ou en charges opérationnelles;
- Exécution de procédures analytiques portant sur les investissements et les services et biens divers par comparaison des chiffres de l'exercice avec les chiffres budgétés, tels qu'approuvés par le régulateur par classe d'actifs et par projet;
- Test d'un échantillon d'acquisitions d'immobilisations corporelles, évaluation du respect des critères d'activation en application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et des règles d'évaluation du Groupe, recalculation des charges d'amortissements, analyse de l'allocation des investissements aux activités correctes et réconciliation de la valeur comptable des immobilisations corporelles avec la base des actifs régulés (RAB).
- Evaluation, sur base de la correspondance avec le régulateur, s'il y a des changements dans la durée de vie d'un actif au cours de l'année qui auraient dû être comptabilisés.
- Evaluation du caractère approprié des annexes 2.6 et 5.1 aux Comptes Consolidés.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entièreté de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Situation financière : chiffres-clés consolidés (page 99)
- Le chapitre 'Cadre légal et régulatoire' (page 48)

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basée sur le cadre de référence "Global Reporting Initiative Standards ("GRI")". Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "Global Reporting Initiative Standards ("GRI")" précité.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Fluxys Belgium SA au 31 décembre 2021 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 30 mars 2022

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Marnix Van Dooren *

Partner

* Agissant au nom d'une SRL

Wim Van Gasse *

Partner

Déclaration des personnes responsables

Déclaration relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2021

Par la présente, nous attestons qu'à notre connaissance :

- les états financiers résumés de Fluxys Belgium, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- le rapport annuel contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des sociétés comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, 30 mars 2022

Christian Leclercq

Membre du Comité de direction

Chief Financial Officer

Pascal De Buck

Administrateur Délégué

Chief Executive Officer

22WVG0083

Glossaire

Pertinence des ratios financiers publiés (voir 'Résilience financière', p. 99)

Le Groupe Fluxys Belgium évalue de manière continue sa solidité financière, notamment au moyen des ratios financiers suivants :

- **Solvabilité:** le rapport entre l'endettement financier net et la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net permet de mettre en évidence la solidité de la structure financière du groupe Fluxys Belgium.
- **Couverture des intérêts:** le rapport entre le FFO, avant dépenses d'intérêts, et les dépenses d'intérêts représente la capacité du groupe de couvrir ses dépenses d'intérêts grâce à ses activités opérationnelles.
- **Endettement financier net / RAB étendue :** ce ratio exprime la quote-part de la RAB étendue financée par de l'endettement externe.
- **FFO / endettement financier net :** ce ratio a pour but de déterminer la capacité du groupe à s'acquitter de ses dettes sur base des flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles.
- **RCF / endettement financier net :** ce ratio a pour but de déterminer la capacité du groupe à s'acquitter de ses dettes sur base des flux de trésorerie généré par ses activités opérationnelles après paiement des dividendes.

Définition des indicateurs

Autres investissements corporels hors RAB

Investissements cumulés moyens en immobilisations corporelles liées aux extensions du terminal GNL de Zeebrugge et aux activités non soumises à régulation.

Charges financières nettes

Dépenses d'intérêts sous déduction des produits financiers sur contrats de leasing, des intérêts sur placements et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres intérêts perçus, avec exclusion des intérêts sur actifs et passifs régulatoires.

Dépenses d'intérêts

Dépenses d'intérêts sur dettes (y compris sur dettes de leasing) sous déduction des intérêts sur passifs régulatoires.

EBIT

Earnings Before Interests and Taxes ou résultat opérationnel des activités poursuivies auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Le groupe utilise l'EBIT comme référence pour suivre sa performance opérationnelle dans le temps.

EBITDA

Earnings Before Interests, taxes, depreciation and amortization ou résultat opérationnel des activités poursuivies avant amortissements, pertes de valeur et provisions auxquelles sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Le groupe utilise l'EBITDA comme référence pour suivre sa performance opérationnelle, en excluant les éléments qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie.

Endettement financier net

Passifs portant intérêts (y compris dettes de leasing) sous déduction des passifs régulatoires, de la trésorerie liée aux opérations de refinancement anticipé et de 75% du solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de trésorerie à long et court termes (les 25% restants sont considérés comme réserve à des fins opérationnelles (fonds de roulement) et ne sont donc pas disponibles à des fins d'investissements). Cet indicateur donne un aperçu du montant des dettes portant intérêts qui resterait si toute la trésorerie disponible serait utilisée pour rembourser les emprunts.

FFO

Funds from Operations ou résultat opérationnel des activités poursuivies, hors mouvements des actifs et passifs régulatoires, avant amortissements, dépréciations de valeur et provisions auquel sont ajoutés les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées et duquel sont déduits les charges financières nettes et les impôts exigibles. C'est un indicateur du cash généré par les activités opérationnelles et donc de la capacité du groupe à repayer ses créateurs, faire des investissements et également à verser des dividendes aux investisseurs.

RAB

Average Regulated Asset Base ou moyenne de l'année de la base d'actifs régulés. La RAB est un concept régulatoire correspondant à la base d'actifs régulés, sur laquelle peut être déterminé le rendement, qui est lui-même soumis au cadre tarifaire réglementé par la CREG.

RAB étendue

Total de la RAB et des autres investissements corporels hors RAB.

RCF

Retained Cash-Flow ou FFO sous déduction des dividendes versés. C'est un indicateur du cash généré par les activités opérationnelles après paiement des dividendes et donc de la capacité nette du groupe à repayer ses créateurs ou faire des investissements.

WACC

Weighted Average Cost of Capital ou coût moyen pondéré du capital, représente le rendement autorisé par le régulateur sur la RAB.

Compte de résultat consolidé Fluxys Belgium en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Résultat opérationnel	137.821	133.482	4
Amortissements	173.993	174.534	4.2.4
Provisions	7.070	6.155	4.2.4
Dépréciations de valeur	21	-548	4.2.4
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0	4.3
EBITDA en milliers d'euros	318.905	313.623	

Compte de résultat consolidé Fluxys Belgium en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Résultat opérationnel	137.821	133.482	4
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	4
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0	4.3
EBIT en milliers d'euros	137.821	133.482	

Compte de résultat consolidé Fluxys Belgium en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Produits financiers sur contrats de leasing	60	64	4.3
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie	927	768	4.3
Autres intérêts	30	24	4.3
Charges d'intérêts sur dettes	-37.338	-38.896	4.4
Charges d'intérêts sur dettes de leasing	-983	-1.039	4.4
Intérêts sur actifs et passifs régulatoires	1.779	1.933	
Charges financières nettes en milliers d'euros	-35.525	-37.146	

Compte de résultat consolidé Fluxys Belgium en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Charges d'intérêts sur dettes	-37.338	-38.896	4.4
Charges d'intérêts sur dettes de leasing	-983	-1.039	4.4
Intérêts sur passifs régulatoires	1.779	1.933	
Dépenses d'intérêts en milliers d'euros	-36.542	-38.002	

Compte de résultat consolidé Fluxys Belgium en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Résultat opérationnel	137.821	133.482	4
Produits des activités ordinaires – Mouvements des actifs et passifs régulatoires	-36.095	-67.003	
Amortissements	173.993	174.534	4.2.4
Provisions	7.070	6.155	4.2.4
Dépréciations de valeur	21	-548	4.2.4
Entrées relatives aux sociétés mises en équivalence	0	0	
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0	4.3
Charges financières nettes	-35.525	-37.146	
Charges d'impôt exigible	-37.137	-34.278	4.5
FFO en milliers d'euros	210.148	175.196	

Compte de résultat consolidé Fluxys Belgium en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020	Notes
FFO	210.148	175.196	
Dividendes versés	-96.262	-91.343	E – Tableau consolidé des flux de trésorerie
RCF en milliers d'euros	113.886	83.853	

Bilan consolidé Fluxys Belgium en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020 publié
Passifs portant intérêt non-courants	1.162.091	1.208.055*	1.589.554
Passifs portant intérêt courants	57.432	58.186*	184.843
Autres financements courants	0*	0*	-25.775
Autres financements non-courants	0*	0*	-65.557
Autres dettes courantes	0*	0*	-100.882
Autres dettes non-courantes	0*	0*	-315.942
Placements de trésorerie (75%)	-34.305	-29.594	-29.594
Trésorerie et équivalents de trésorerie (75%)	-275.198	-283.019	-283.019
Autres actifs financiers (75%)	-63.974	-80.517	-80.517
Endettement financier net en milliers d'euros	846.046	873.111	873.111

* A partir de 2021, les obligations régulatoires sont présentées dans une rubrique séparée au bilan (y compris pour les chiffres comparatifs). Pour plus d'explications, voir note 1f du rapport financier annuel.

Bilan consolidé Fluxys Belgium en millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Transport	2.047,5	2.086,9	
Stockage	228,8	235,6	
Terminalling LNG	303,0	302,7	
RAB en millions d'euros	2.579,4	2.625,1	
Autres investissements corporels hors RAB	410,4	420,3	
RAB étendue en millions d'euros	2.989,7	3.045,4	

En Belgique, la Regulated Asset Base (RAB) est déterminée sur base de la valeur comptable moyenne des actifs immobilisés de la période, à laquelle sont ajoutés essentiellement les amortissements comptables cumulés sur les plus-values de réévaluation. Le calcul est conforme à la méthodologie tarifaire publiée par la CREG.

Contribution à la prospérité en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Dividendes versés	96.262	91.343	D. Etat consolidé des variations de capitaux propres
Produits financiers	-1.142	-924	4.3
Charges financières	38.375	39.695	4.4
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	3.422	2.970	4.2.1
Biens et services divers	146.348	140.410	4.2.2
Frais de personnel	112.549	110.544	4.2.3
Impôts et précomptes dus ou versés	36.938	37.222	4.5.1
Contrats de leasing (amortissements et intérêts)	5.874	5.890	4.2.5 & 4.4
Contribution à la prospérité en milliers d'euros	438.626	427.150	

Guide de l'actionnaire

Agenda de l'actionnaire

10.05.2022	Assemblée générale
18.05.2022	Mise en paiement du dividende
28.09.2022	Communiqué de presse du Conseil d'administration sur les résultats semestriels en IFRS

Mise en paiement du dividende

Le dividende brut par action s'élève à 1,38 € (0,966 € net) pour l'exercice 2021, contre 1,37 € (0,959 € net) pour l'exercice 2020. Le dividende récurrent est déterminé pour l'essentiel sur la base des capitaux propres investis, de la structure financière et les taux d'intérêt sans risque.



Evolution du cours de l'action Fluxys Belgium – BEL 20
(Cours 13.12.2001 = base 100%)

**Questions relatives à des données financières
ou comptables**

Filip De Boeck
+32 2 282 79 89 – filip.deboeck@fluxys.com

Contact presse

Laurent Remy
+32 2 282 74 50 – laurent.remy@fluxys.com

Création et réalisation

www.chriscom.eu

Photographie

David Samyn, Will Anderson (Badger Productions),
Johan Van Droogenbroeck, Wim Robberechts, Dries
Van den Brande, Dunkerque LNG – HappyDay, DNV
Spadeadam test facility, Titan LNG, Philip Vanoutrive

Fluxys Belgium

Avenue des Arts 31 – 1040 Bruxelles
+32 2 282 72 11 – www.fluxys.com/belgium
TVA BE 0402.954.628 – RPM Bruxelles
D/2022/9484/2

Éditeur responsable

Erik Vennekens
Avenue des Arts 31 – 1040 Bruxelles

Ce rapport financier annuel est également
disponible en néerlandais et en anglais. Pour en
obtenir un exemplaire, contactez le département
Communication : communication@fluxys.com

 <https://be.linkedin.com/company/fluxys>

 @FluxysBelgiumFR



**shaping together
a bright energy
future**